

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2010 A 09 H 30
(Convocation du 06 Décembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. BOBET et **Mme BOST** ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

M. le Président Vincent FELTESSE indique que, de manière, malheureusement, quasi traditionnelle, il y a une grève du réseau de transports TBC qui est assez importante, puisque le taux de grévistes s'élevait ce matin aux alentours de 70%. Il précise que des discussions vont avoir lieu dans la journée autour des revendications exprimées.

M. GUICHARD l'interrompt pour relever que M. le Président a démarré son propos par le terme « *quasi traditionnelle* », ce qui voudrait dire, à son sens, qu'à l'orée des fêtes, le meilleur cadeau que se feraient les salariés serait de faire grève. Il pense que ceux qui ont fait grève savent qu'on ne fait jamais grève par plaisir, parce que c'est lourd. Les élus Communistes et apparentés comprennent les désagréments d'une grève, mais n'oublie jamais qu'ils sont en premier lieu pour ceux qui la font. Il interpelle ceux qui critiquent le mouvement de grève, et notamment **Alain JUPPE** qui l'a fait en Bureau hier soir, pour leur dire à tous de se tourner en premier lieu vers les responsables, c'est-à-dire en l'occurrence vers la Direction Kéolis, et peut-être vers lui-même, entre autres, qui a voté cette DSP transports malgré les graves inquiétudes qu'elle portait en matière sociale, ce dont il invite à se souvenir. Comme ils ont pris l'engagement de laisser un an d'activité à cette DSP, ils feront le point en juin, mais il constate qu'aujourd'hui, ils ont un premier indicateur qui les inquiète quelque peu, et on ne sera pas étonné qu'il dise clairement aujourd'hui qu'il soutient les revendications des salariés, parce qu'il lui semble que leurs revendications, ce sont les leurs, en faveur d'un bon service public de transports sur la Communauté Urbaine de Bordeaux.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite juste faire remarquer que ce n'est pas la première fois qu'il y a une grève au mois de décembre, et que le changement de délégataire date d'il y a 24 mois, ce qui signifierait donc que cela fait 40 ans que l'on gère mal le réseau de transports.

M. JUPPE n'entend pas polémiquer avec **Max GUICHARD**. Il a bien noté son appel à l'introspection et va donc s'entretenir avec lui-même de tout cela.

Il déclare respecter tout à fait le droit de grève, et comprendre qu'il y ait des revendications syndicales, mais ce qu'il regrette profondément, c'est que le dialogue social dans notre pays ne fonctionne pas de manière plus efficace, et qu'on ait cette grève rituelle. Il demande pourquoi celle-ci a lieu, chaque année, à la veille de Noël ? Il ne reprendra pas des formules qui n'ont pas plu hier, mais il fait observer que si la grève est douloureuse pour ceux qui la font, elle est aussi douloureuse pour ceux qui la subissent, pour tous les gens qui viennent travailler et qui sont privés de leur moyen de transport. Il rappelle que les entreprises de l'agglomération, et notamment les entreprises bordelaises, font une bonne partie de leur chiffre d'affaires pendant cette période.

Il estime que tout ceci est très négatif pour l'activité économique et donc, à terme, pour l'emploi, et le regrette profondément. Il ajoute que pour faciliter la vie, non seulement des Bordelais, mais de tous les habitants de la CUB, comme on l'a fait parfois les années précédentes, il a demandé qu'on ouvre la place des Quinconces au stationnement des véhicules individuels. C'est sans doute anti-écologique, souligne-t-il, mais vu l'urgence, c'est quelque chose qui permettra peut-être de faciliter un peu l'accès au centre-ville et la fréquentation des entreprises commerciales.

M. le Président Vincent FELTESSE communique un autre point d'information, et signale à ses collègues que, suite aux dernières élections municipales à Bruges, au changement de Maire et à la désignation du Vice-président à laquelle ils ont procédé la dernière fois, il restait à attribuer un certain nombre de délégations. Comme il l'a annoncé hier en Bureau, il signera les arrêtés de délégation dans le week-end, ce qui veut dire que pour le Conseil de ce matin, ce sont les anciennes délégations qui prévalent encore, et que les rapporteurs seront ceux qu'ils avaient par le passé.

Il indique, par ordre alphabétique, que M. BRON devient Vice-Président en charge de la continuité urbaine entre les deux rives, que M. DUPRAT devient Vice-Président en charge des transports accessibles et performants, que M. FLORIAN devient Vice-Président en charge de l'Economie et du développement de l'emploi, que M. GAÜZERE devient Vice-Président aux Ressources Humaines, et que M. LABISTE, tout en étant Vice-Président à la commande publique, prend en plus la délégation qui concerne la territorialisation des services communautaires. Quant à Mme de FRANCOIS, il annonce qu'elle devient Vice-Présidente en charge de la qualité des relations et des nouveaux usages avec les services numériques, et que Brigitte TERRAZA, tout en étant membre du Bureau, devient Conseillère déléguée en charge du parc intercommunal des Jalles, rattachée à M. LAMAISON.

Suite à ces évolutions de délégations, il précise qu'il faudra qu'au Conseil de janvier ou de février, ils procèdent à un certain nombre de modifications dans la composition des Commissions, pour que les Vice-Présidents soient membres de la Commission examinant leurs affaires relevant de leur délégation.

M. JUPPE souligne qu'ils sont convenus de tout ceci ensemble, et qu'il se réjouit que l'esprit de coopération, qui est caractéristique de leur fonctionnement ici, perdure.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle qu'il s'agit du dernier Conseil de l'année, et qu'ils reprendront au mois de janvier avec un premier semestre 2011 qui sera chargé, mais qui aura deux orientations majeures, c'est-à-dire que tous les exercices de coordination stratégique, en tout cas dans leur aspect politique, devront s'agréger durant ce premier semestre 2011. Ils évoquaient hier soir le Plan Climat, ils parleront tout à l'heure de l'Agenda 21, mais il indique qu'il y a le SDODM, l'urbanisme commercial, le schéma métropolitain de développement économique, la démarche globale BM 3.0, et que tout cela devra se finaliser au premier semestre 2011, avec l'adoption de la stratégie métropolitaine la plus partagée possible au Conseil du mois de juillet, avec un corollaire qui sera absolument indispensable, qui est la territorialisation de cette stratégie métropolitaine.

Il ajoute que durant le premier semestre 2011, il sera demandé aux 27 communes de la CUB de retravailler sur leur projet de territoire, à la fois pour décliner les grandes

orientations qui ont été prises de manière assez intense ces derniers mois, et pour les projeter dans le futur, sachant qu'ils vont avoir la révision du PLU qui sera articulée avec le PDU, le PLH, et qu'il y aura un aspect dans le Plan Climat. Il fait remarquer que ce sera une année assez importante en termes de stratégie métropolitaine et municipale. Par ailleurs, il précise qu'ils sont en train de finaliser le dialogue compétitif extrêmement riche et intéressant avec les équipes de 50 000 logements, et au Conseil du 25 mars, ils attribueront la partie complémentaire. Il souligne que ce n'est qu'à partir du Conseil du 25 mars qu'ils pourront rendre publics les contenus, mais très rapidement, début avril, ils organiseront une présentation à l'ensemble des acteurs concernés, d'abord les élus communautaires municipaux, mais aussi les promoteurs et bailleurs, pour affiner les choses, et il y aura ensuite quelques mois d'échanges avec les uns et les autres, en coordination avec tous les autres grands projets qui se feront sur le territoire communautaire, que ce soit Euratlantique, Grand Port Maritime de Bordeaux, Plan Campus.

Il indique que ce premier semestre sera à la fois celui de l'agrégation de la stratégie, et aussi de la déclinaison territoriale, avec la nécessité parallèlement de faire bien avancer la machine communautaire, comme on a su le faire ces dernières années et ces derniers mois, malgré la conduite du changement, puisqu'ils ont mandaté ce jour-ci, plus de 300 M€, ce qui est un des mandatements les plus importants de ces dernières années, si on met à part la question des investissements tramway qui monteront en puissance un peu plus tardivement.

Puis il annonce que les vœux aux forces vives se feront le 27 janvier et que ceux au personnel se feront exceptionnellement un samedi, le 29 janvier, parce que, à la CUB, il y a différents types de personnels et que les agents de la collecte qui représentent 1/3 du personnel communautaire peuvent difficilement être présents le vendredi midi ou le vendredi soir, et donc, cette année, cela se fera un samedi soir. Il ajoute qu'ils feront donc tourner les jours des vœux selon les années, pour essayer de toucher le plus d'agents communautaires.

ADOPTION du PROCES VERBAL du 22 octobre 2010

Le procès verbal de la séance du 22 octobre a été adopté sans observation.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2008/0199 DU 18 AVRIL 2008 modifiée

POLE OPERATIONNEL

Direction Opérationnelle Voirie Circulation Proximité

- Arrêté n° 2011 du 5 novembre 2010 - LORMONT – Quai Carriet – Déclassement d'une bande de terrain de 82 m².

- Arrêté n° 2040 du 15 novembre 2010 - LORMONT – Rue Cantelaudette – Déclassement d'un délaissé de voirie de 14 m².

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER

Direction Action Foncière

- 2010/2000 du 5/11/2010 - Acquisition + travaux - PESSAC – 16 avenue Bougnard - Mme BOYER - 92 244 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2001 du 5/11/2010 - Acquisition + travaux - PESSAC – 9 rue Guittard – Mme CARAYOL - 9 510 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2002 du 5/11/2010 - Acquisition + travaux - PESSAC – 16 rue Guittard - Melle LELEU - 9 278 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2003 du 5/11/2010 - Acquisition + travaux - PESSAC – 12 avenue du Haut Lévêque – Melle CAPELLA - 14 705 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2004 du 5/11/2010 - Dispositions de l'arrêté 2010/1630 du 13/09/2010 sont annulées.
Acquisition + travaux - PESSAC – 138 avenue de Canéjean – M. et Mme PIGNON et la SAS UNIBETON - 13 134 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2005 du 5/11/2010 – Acquisition - MERIGNAC – 68 rue des Frères Robinson - SCI ARIMAL - 58 172,50 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2006 du 5/11/2010 - Acquisition + travaux - MERIGNAC – 28 rue Alphonse Daudet – consorts NOBLE - 18 709 € - 21.21110002.H340.TW30
- 2010/2007 du 5/11/2010 - Acquisition + travaux - BEGLES – 13 rue de Verdun – consorts FERNANDES - 15 500 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2008 du 5/11/2010 – Acquisition - BEGLES – 15 rue de Verdun – M. et Mme DUCOUSSO - 1 764 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2009 du 5/11/2010 - Acquisition + travaux - BEGLES – 39 rue du Maréchal Joffre - M. et Mme LOUBIERES - 20 500 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2015 du 8/11/2010 - Main levée de consignation - CENON – 5 rue Roger Salengro – SCP LATORLA - 220 000 €
- 2010/2020 du 10/11/2010 - Acquisition gratuite - LE HAILLAN – 6 rue du Couquéou – consorts NICOLAS - 21.2112.8220.O100.VB20004.
- 2010/2021 du 10/11/2010 - Acquisition gratuite - LE HAILLAN – 6 rue du Couquéou – Mme WILLSHIRE - 21.2112.8220.O100.VB20004.
- 2010/2022 du 10/11/2010 - Acquisition + travaux - BEGLES – 45 rue du Maréchal Joffre - consorts GONZALEZ - 11 000 € - 21.21110002.H340.TW30.

- 2010/2023 du 9/11/2010 - Acquisition + travaux - BORDEAUX – avenue du Docteur Schinazi – SCI LA PALU - 12 405 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2025 du 10/11/2010 – DPU - BORDEAUX – 34 rue Lucien Faure – SCI PRINCE - 150 000 € - 21.8240.2115.A430.HAA.
- 2010/2026 du 10/11/2010 – DPU - EYSINES – 33 avenue de la Libération et 1 impasse du Vieux Puits – M. et Mme MONTAMAT - 240 000 € - 21.8240.2115.A430.HAA.
- 2010/2027 du 10/11/2010 – DPU - BLANQUEFORT – Rue André Dérès – Mme LAJUS - 30 000 € - 21.8240.2111.A430.HAA.
- 2010/2037 du 16/11/2010 - Acquisition gratuite + travaux - PESSAC – allée Philadelphie de Gerde - 52 000 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2038 du 16/11/2010 - Acquisition gratuite + travaux - MERIGNAC – 18 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – et PESSAC - rue André Chenier – Conseil Général de la Gironde - 66 500 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2044 du 15/11/2010 – DPU - délégation du DPU à la commune de Pessac - PESSAC – 69 bis avenue Jean Bart – M. PECHAUBES.
- 2010/2067 du 24/11/2010 - Acquisition gratuite - BOULIAC – avenue de la Belle Etoile – M. et Mme HAURET - 21.2112.8220.O400.VCA00.
- 2010/2068 du 24/11/2010 – Acquisition - SAINT AUBIN DE MEDOC – angle chemin de la Tuilerie et route du Tronquet – consorts GRAVEY - 21.2112.8220.O100.VB376.
- 2010/2069 du 24/11/2010 - Acquisition gratuite + travaux - LE TAILLAN MEDOC – 22 chemin de la Plante du Bois des Ormes – M. et Mme BRIGODIOT - 3 700 € - 21.2112.8220.100.VB315.
- 2010/2070 du 24/11/2010 - Acquisition + travaux - LA TAILLAN MEDOC – 18 chemin du Four à Chaux – M. CLAVERO - 23 300 € - 21.2112.8220.O100.VB519.
- 2010/2071 du 24/11/2010 - Acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 21 rue Raymond Poincaré – M. et Mme MARROT - 13 500 € - 21.2112.8220.O100.VB550.
- 2010/2072 du 24/11/2010 - Arrêté 2010/1571 du 9/09/2010 annulé. Acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 2 chemin de Lalaurie – M. et Mme VACHER - 32 591 € - 21.2112.8220.O100.VB550.
- 2010/2073 du 24/11/2010 - Acquisition gratuite - BOULIAC – avenue de la Belle Etoile - M. et Mme POCHAT - 21.2112.8220.O400.VCA00.

- 2010/2074 du 24/11/2010 - Prise à bail - BORDEAUX – 39/41 cours d'Albret – immeuble UCB – 11.0204.6132.et 614.AA20 - 27.275.F100 - 011.0200.6226.A200.
- 2010/2075 du 24/11/2010 - Acquisition gratuite - BEGLES – 57 rue du Maréchal Joffre – Mme JEAN - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2083 du 23/11/2010 – DPU - EYSINES – 3 rue du Moulin à Vent – SCI DU MOULIN A VENT - 600 000 € - 21.8240.2115.A430.HAA.

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER

Direction Juridique

Contentieux

En défense : Procédure au fond

- Daniel PISTOLOZZI c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux contre les décisions CUB du 30/07/2010 au terme desquelles une retenue de 1/30^{ème} est effectuée sur son traitement et un blâme est inscrit au dossier.
- Association PITCHOUN c /CUB – Requête devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (demande exemption de titre de transport).
- SFR c/CUB – Recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande annulation délibération CUB du 21/10/2009 interdisant l'implantation sur les propriétés communautaires d'antennes relais à moins de 100 m d'une école, d'une crèche ou d'un établissement de soins, en application d'un principe de prévention des risques.
- Metin BERBER c/CUB (RCG) – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Demande de dommages et intérêts pour défaut d'entretien normal de la voirie suite à un accident de la circulation à Ambarès, avenue de Jourdane.
- M. et Mme MORENO c/CUB (RCG) – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux pour dommages subis à leur immeuble à l'occasion de travaux de voirie effectués par la CUB.
- Société DTP Terrassement c/CUB – Requête tendant à l'annulation du marché public de travaux (lot n° 1) « assainissement » - Floirac – ZAC des quais – Aménagement de l'espace public – 2^{ème} phase de travaux – Candidat évincé.

Procédures en référé

- SFR c/CUB – Requête en référé suspension devant le Tribunal Administratif de Bordeaux contre la délibération CUB du 2/10/2009 interdisant l'implantation sur les propriétés communautaires d'antennes relais à moins de 100 m d'une école, d'une crèche ou d'un établissement de soins, en application d'un principe de prévention des risques.

- Edwald PRILL c/CUB (RCG) – Requête en référé expertise devant le Tribunal Administratif de Bordeaux suite à sa chute à Bordeaux le 17/08/2007 cours du Maréchal Foch.

En demande : Procédure au fond

- CUB c/SYSTRA et autres – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Tramway – Lisses – INFRA 12 (Mériadeck – Pey Berland – Phase 1) – Désordres – Responsabilité des constructeurs

Procédure en référé

- CUB c/Société MOTER – Requête en référé constat devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – Travaux de voirie Place de la Bourse à Bordeaux – Désordres – Demande de constat d'urgence.

Montant des honoraires

Procédures d'expulsion

- FLOIRAC – ZAC des quais – 37 avenue G. Cabannes – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 243,75 €
- FLOIRAC – 145 quai de la Souys – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 1087,43 €
- FLOIRAC – ZAC des quais – Rue Alfonséa – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 1604,14 €
- VILLENAVE D'ORNON – Etang Galgon – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 1136,51 €
- BORDEAUX – 18 rue Lucien Faure – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 1554,42 €
- BORDEAUX – 9 rue Lucien Faure – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 1421,38 €
- BORDEAUX – Quai de Queyries – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 1379,66 €
- MERIGNAC – 44 avenue de la Marne – Eviction de squatters – Maître CASIMIRO - 1322,97 €
- BORDEAUX – 11 rue Lucien Faure – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 1322,35 €

- LE HAILLAN – Avenue de Magudas – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 1246,29 €
- BORDEAUX – Sous le pont du Guit – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 1225,25 €
- BLANQUEFORT – Rue de la Pérouse – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 1217,17 €
- PESSAC – Avenue Bougnard – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 1185,08 €
- PESSAC – 41 et 47 avenue Bougnard – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 1184,89 €
- BORDEAUX – Rue d'Artagnan – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 1181,95 €
- BORDEAUX – Cité des Fleurs – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 1172,93 €
- LORMONT – Rue Cantelaudette – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 1172,93 €
- PESSAC – Rue J. Perrin – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 1136,51 €
- PESSAC – Avenue Bougnard – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 1069,61 €
- MERIGNAC – Avenue de Beaudésert – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 1069,42 €
- GRADIGNAN – 41 cours du Général de Gaulle – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 1011,20 €
- BORDEAUX – Avenue Thiers – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 235,16 €
- BORDEAUX – 11 rue Lucien Faure – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 374,99 €
- BORDEAUX – 1 quai Armand Lalande – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 390,79 €
- MERIGNAC – 4 rue Georges Mandel – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 419,63 €

- LE TAILLAN MEDOC – Chemin du Chai – Le Boussaguet – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 660,93 €
- BORDEAUX – Rue de Queyries – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 788,72 €
- FLOIRAC – Cité des Chênes – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 990,19 €
- BASSENS – 11 rue Joliot Curie – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 839,24 €
- BORDEAUX – Cours Charles Bricaud – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 351,78 €
- BORDEAUX – Quai Hubert Prom – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 572,45 €
- BORDEAUX – 112 et 130 avenue de la Jallère – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 351,59 €
- BORDEAUX – 34 quai de Paludate – Eviction de squatters - Maître HARMAND - 574,08 €
- BORDEAUX – 1 quai Armand Lalande – Eviction de squatters - Maître HARMAND - 574,08 €
- FLOIRAC – Lieu-dit « Le Canon » - Chemin de la Burthe Eviction de gens du voyage - Maître HARMAND - 275,08 €

Procédures d'expropriation

- LE TAILLAN MEDOC – Affaire CUB c/SCI LES TUILIERES - Cabinet DE CASTELNAU - 2164,62 €
- LE HAILLAN – Affaire CUB c/METBACH - Cabinet CGCB - 1698,32 €
- LE HAILLAN – Affaire CUB c/METBACH - Cabinet CGCB - 1698,32 €
- LE HAILLAN – Affaire CUB c/METBACH - Cabinet CGCB - 1698,32 €
- EYSINES – Affaire CUB c/BAUER - Cabinet CGCB - 1698,32 €
- LE HAILLAN – Affaire CUB c/Consorts METBACH - Cabinet CGCB - 1698,32 €
- BEGLES – Affaire CUB c/ROSSIGNOL et JAVARD - Cabinet DE CASTELNAU - 2482,39 €
- BORDEAUX – Affaire CUB c/ARAUJO - Cabinet DE CASTELANU - 2496,15 €

- BORDEAUX – Affaire CUB c/BELLOSTA - Maître CASIMIRO - 665,15 €

Procédure d'expertise

- CUB c/SYSTRA – Expertise dalles du cours de l'Intendance à Bordeaux – Ordonnance du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 05/11/2010 – Allocation provisionnelle - Yves COUTEAU - 5000,00 €
- CUB c/Société AF METAL – Expertise groupe scolaire Nuyens à Bordeaux – Ordonnance du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 07/10/2010 – Allocation provisionnelle - Gilles REIGNER - 1500,00 €

Communication effectuée

M. le Président Vincent FELTESSE invite **M. BOBET**, secrétaire de séance à donner lecture de la liste des affaires proposées à un regroupement, et demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent que parmi ces affaires, certaines soient dégroupées.

Mme. HAYE indique que le groupe des élus Verts s'abstiendra sur la délibération 98, qui traite de la valorisation des cartons, car ils regrettent que des critères de proximité dans le traitement de ces déchets ne soient pas mieux pris en compte.

M. GUICHARD informe que sur les dossiers 19 et 20, les élus Communistes et apparentés voteront contre.

M. CHAUSSET précise que sur l'affaire 90, ils ne participeront pas au vote, et que sur la 78, ils s'abstiendront.

Affaires regroupées

La liste des affaires regroupées est la suivante :

M. FREYGEFOND

2010/12/ 5 Exercice 2010 - Budget principal et budgets annexes - Décision modificative n° 10 - Décision - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/12/ 6 Exercice 2010 - Admissions en non-valeur - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/12/ 8 Bordeaux - Opération d'aménagement Quartier du Lac - Incidences budgétaires et comptables de la vente à Bouygues Immobilier des terrains communautaires de la ZAC "Les Berges du Lac" - Décision modificative n° 11 - Décision - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/12/ 9 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), de 70 lits et 6 places d'accueil de jour, nommé "Louise Michel", rue du Parc des Sports - Emprunts principaux de 594.261 € et 5.731.739 €, du type PLS, auprès de DEXIA Crédit Local - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/12/ 10 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 14 logements collectifs locatifs, 5, rue Achard/2 et 4, rue Blanqui - Emprunts principaux de 239.445 € et 803.225 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/12/ 11 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 31 logements étudiants collectifs locatifs, 5, rue Achard/2 et 4, rue Blanqui - Emprunts principaux de 322.736 € et 582.628 €, du type PLS, et 500.000 €, du type PHARE, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/12/ 12 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 16 logements locatifs, dont 12 collectifs et 4 individuels, 54 à 58, rue Poujeau - Emprunts principaux de 812.291 € et 809.914 €, de type PLS, et de 939.310 €, complémentaire au PLS - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/12/ 13 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 14 logements collectifs locatifs financés par un PLUS, 54 à 58, rue Poujeau - Emprunts principaux de 419.644 € et 963.409 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/12/ 14 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 34 logements collectifs locatifs financés par un PLUS, 54 à 58, rue Poujeau - Emprunts principaux de 1.321.837 € et 2.222.382 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/12/ 15 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 8 logements collectifs locatifs financés par un PLAI, 54 à 58, rue Poujeau - Emprunts principaux de 209.460 € et 333.975 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/12/ 16 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 5 logements collectifs locatifs financés par un PLUS, 54 à 58, rue Poujeau - Emprunts principaux de 152.066 € et 256.491 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/12/ 17 CENON - FLOIRAC - AQUITANIS Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Acquisition amélioration de 3 logements individuels locatifs situés 3, allée de Rivoli et 49, rue Roger Salengro à Cenon, et 8, rue Jean Bouin à Floirac - Emprunts principaux de 336.716 € et 51.095 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/12/ 18 LE BOUSCAT - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Réhabilitation des 81 logements locatifs de la Résidence pour Personnes Agées (RPA) "La Bérengère", 98, rue Raymond Lavigne - Emprunt principal de 999.702 €, du type Prêt Réhabilitation, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/12/ 19 LE HAILLAN - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 3 logements collectifs locatifs financés par un PLAI et situés rue Maurice Ravel, résidence "Ravel" - Emprunts principaux de 49.326 € et 260.391 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre

M. FREYGEFOND

2010/12/ 20 LE HAILLAN - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 5 logements collectifs locatifs financés par un PLUS et situés rue Maurice Ravel, résidence "Ravel" - Emprunts principaux de 106.201 € et 565.456 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre

M. FREYGEFOND

2010/12/ 21 Versement transport - Association Diaconat de Bordeaux - Exonération - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/12/ 22 Régie d'exploitation des restaurants - Budget prévisionnel pour l'année 2011 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAUTE

2010/12/ 23 Marchés publics - Marché n° 07289U - Contrat d'assurance "Flotte Automobile" - Avenant n° 1 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAUTE

2010/12/ 24 Marchés publics - Contrat d'assurance "Dommages aux biens" - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature pour le lot n° 2 - "Dommages aux biens - Hôtel de Communauté - Autorisation de lancement pour le lot n° 1 - "Dommages aux biens - Patrimoine général" d'une procédure de marché négocié

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/12/ 28 Marchés Publics - Direction des Moyens Généraux - Analyses environnementales des eaux et des sols sur les terrains communautaires - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/12/ 29 Marchés publics- Location et maintenance de plieuses et de coupeuses de plans électriques- Appel d'Offres ouvert- Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/12/ 30 Marchés Publics - Direction des Moyens Généraux - Fourniture de consommables informatiques et de matériels de sauvegarde de données - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/12/ 31 Marchés publics - Direction des Moyens Généraux - Fourniture de pièces d'origine et réparation de matériels roulants (9 lots) - Appel d'offres ouvert européen - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/12/ 32 Abonnement pour emplacements dans parking Front du Médoc - quartier Mériadeck - Renouvellement - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/12/ 33 Prise en charge par la Communauté Urbaine des dépenses de fonctionnement des Groupes d'Elus constitués au sein de Conseil pour l'année 2011- Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/12/ 35 Système d'Information Géographique -Mise à disposition de données numériques issues de la Banque de Données Territoriales - Avenant n°4 à la convention du - 03 avril 1992 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/12/ 36 Marchés Publics - Consolidation stockage, maintenance des matériels - Avenant n°2 au marché n°04/167U - Autorisation de signer

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2010/12/ 37 Partenariat avec l'A'urba - Subvention 2011 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2010/12/ 38 Pessac-CHU Haut Lévêque - Déclaration de projet - Mise en compatibilité du PLU - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(2010/12/ 39 numéro non attribué)

M. LAMAISON

2010/12/ 40 Bordeaux - Aménagement du Parc aux Angéliques - Phase 2 - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2010/12/ 41 Gradignan - Réfection des façades inscrites et du chemin jacquaire du prieuré de Cayac - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2010/12/ 42 Gradignan - Itinéraire de découverte des espaces naturels - Aménagement d'une Boucle Locale dans la vallée de l'Eau Bourde - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2010/12/ 43 Gradignan - Aménagement du Parc Jehan Buhan - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LIRE

2010/12/ 44 Commune de BOULIAC - Transfert en pleine propriété, à la Commune, de voies communautaires par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER

2010/12/ 45 Enlèvement et transport de véhicules pour le Parc des Véhicules en Dépôt (Fourrière) - Avenant n° 2 au marché n° 09355 U - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2010/12/ 46 PDE - EADS Astrium - Subvention de fonctionnement - Attribution - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FELTESSE

2010/12/ 47 Prise en charge des frais de déplacements - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FELTESSE

2010/12/ 48 Postes de directeur - Recours éventuel à des agents contractuels - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2010/12/ 50 Régie de l'Abattoir - Revalorisation de la redevance d'usage au 1er janvier 2011 - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2010/12/ 51 Régie de l'Abattoir - Budget prévisionnel d'exploitation 2011 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/12/ 52 BORDEAUX - Immeuble bâti sis rue Lucien Faure - cadastré RZ 14 - appartenant à M. et Mme DANG Thierry - Acquisition - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/12/ 53 BORDEAUX - Quartier de l'Hôtel de Ville - Immeuble Le Guyenne sis Terrasse du Front du Médoc - Acquisition de locaux appartenant à la SCPI INVESTIPIERRE - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/12/ 54 LORMONT - Acquisition de la propriété sise rue Sourbès, appartenant à la SCI VALMONT - Rétrocession à la Commune - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/12/ 55 Fixation de la surtaxe assainissement pour l'année 2011 - Adoptions - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/12/ 56 Régie du SPANC - Fixation du montant des redevances pour l'année 2011 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/12/ 57 Régie du Service Public d'Assainissement Non Collectif - DM n° 4 - Ajustement des crédits - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/12/ 58 Régie du Service Public d'Assainissement Non Collectif - majoration de la redevance assainissement non collectif à hauteur de 100% en cas d'obstacle à la mission de contrôle - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/12/ 59 Eau Industrielle - Régie à simple autonomie financière - Fixation du prix de l'eau pour l'année 2011 - Décisions - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/12/ 62 Défi Territorial - Participation financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Maintien des charges des industriels - Année 2010 - Sollicitation d'aide - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/12/ 63 Evacuation des Eaux Pluviales - Contribution du Budget Principal aux dépenses supportées par le Budget Annexe du Service de l'Assainissement - Fixation du taux et du montant de la participation - Année 2011 - Confirmation - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2010/12/ 64 Mois de l'économie sociale et solidaire en Aquitaine, novembre 2010 - Prix de l'initiative sociale et solidaire de la CUB - Subvention - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2010/12/ 65 Partenariat avec la Coopérative d'Activité et d'Emploi Coop'Alpha - Programme d'actions 2010 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2010/12/ 66 Soutien à la manifestation « mobilité de jeunes » organisée par la Mission Locale des Hauts-de-Garonne, le 1er décembre 2010 à Artigues-près-Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2010/12/ 67 Partenariats de la Communauté urbaine avec des structures de l'économie solidaire en matière de gestion des déchets - Subventions 2010 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2010/12/ 68 Partenariats avec les 6 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération - Subventions 2010 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/12/ 69 Suppression du bouchon ferroviaire de BORDEAUX - 2ème étape : Mise à 4 voies entre CENON et BORDEAUX-La Benauge - Avenant n°1 à la convention relative à la modification, à l'entretien et à la protection des réseaux de Signalisation Lumineuse Tricolore et de Régulation du Trafic de la CUB - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/12/ 70 Fourniture de matériel de signalisation de direction - Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/12/ 71 Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) - Propositions de Programmation 2011/2012/2013 de la voirie de proximité - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/12/ 72 Marchés Publics - FLOIRAC - Rénovation urbaine du quartier Libération - Aménagement des espaces publics - Appel d'offres ouvert - Avenant 1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/12/ 73 Ajustements, décembre 2010 - Voirie d'intérêt communautaire prévue aux contrats de co-développement 2009-2011 - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/12/ 74 Marchés publics - BEGLES - Terre Sud - mail desserte - Aménagement d'une voie nouvelle - Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/12/ 75 Lormont - Desserte du Parc de l'Ermitage - Ouverture de la Concertation - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/12/ 76 PESSAC - CESTAS - Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Aménagements sécuritaires du carrefour avec la rue du Blayais et du carrefour avec l'avenue du Port aérien - Convention avec le Conseil Général de la Gironde et la Ville de Cestas - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SAINTE-MARIE

2010/12/ 77 Rapport des administrateurs de GERTRUDE - Application de l'article 5.1 de la loi 2002-1 du 2 janvier 2002 relative aux sociétés d'économie mixte locales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2010/12/ 78 Rapport des administrateurs de la Route des Lasers - Application de l'article 5.1 de la loi 2002-1 du 2 janvier 2002 relative aux sociétés d'économie mixte locales

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Europe Ecologie-Verts s'abstient

Mme BOST

2010/12/ 80 MARCHES PUBLICS - Eysines -PAE du centre ville- Assistance à maîtrise d'ouvrage -Désignation d'un architecte urbaniste coordonnateur -Appel d'offres ouvert - AUTORISATION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/12/ 81 SAINT VINCENT DE PAUL - Secteur Centre Bourg - Mise en place de la Concertation - Décision - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/12/ 82 PESSAC - secteur Alouette - Instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme - Approbation - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/12/ 83 Grand Port Maritime de Bordeaux - Modernisation du poste 511 d'Ambès - Participation de la Communauté Urbaine - Convention particulière - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/12/ 84 Association pour le Développement de l'Electronique et de l'Informatique dans le Sud-Ouest (ADEISO) - Subvention de fonctionnement 2011 - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/12/ 85 Aquitec 2011 - Salon Aquitec du 3 au 5 février 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/12/ 86 Association Aquitaine Europe Communication (AEC) - Subvention de la CUB au programme d'actions 2011 - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/12/ 87 Réseaux de solidarité - Association Gironde Initiative - Programme d'actions 2010 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/12/ 88 Développer un projet pilote d'Ecologie Industrielle - Convention avec OREE - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/12/ 89 Le Haillan - Aéroparc - SAS ACOS - Acquisition et agrandissement - Aide à l'immobilier - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/12/ 91 BORDEAUX - Lotissement d'activités diverses Cordier - 6, quai de la Souys - Clôture économique et comptable de l'opération d'aménagement - Décisions -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/12/ 92 BORDEAUX - Lotissement d'activités diverses Gaillan-Richelieu - 114, quai de la Souys - Clôture économique et comptable de l'opération d'aménagement - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/12/ 93 BRUGES - ZAC Fieuzal - Ilot B - Chemin de Bacchus - Cession d'un terrain communautaire à la Société Pâtisserie Antoine - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/12/ 94 BRUGES - ZI de Bordeaux Fret - Rue de Strasbourg - Cession d'un terrain communautaire de 20 255 m² environ à la Société LETOILE - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/12/ 95 Rapport des administrateurs de la SBEPEC - Application de l'article 5.1 de la loi 2002-1 du 2 janvier 2002 relative aux sociétés d'économie mixte locales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2010/12/ 96 Contrat de délégation du Complexe Thermique des Hauts de Garonne - Avenant n°3 - Adoption - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2010/12/ 97 Complexe technique de l'environnement de Bègles - Introduction d'éléments de contrôle financier complémentaires - Mise à jour des formules de révision de prix - Avenant n°6 à la convention d'exploitation - Adoption - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2010/12/ 98 Marchés publics - Enlèvement, transport, conditionnement et valorisation des cartons et vieux papiers provenant des centres de recyclage de la CUB - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Europe Ecologie-Verts s'abstient

M. D CAZABONNE

2010/12/ 99 Lormont - Raccordement des résidences Herriot/Aquitanis et Ramade/Mésolia Habitat au réseau de chaleur des Hauts de Garonne - Réalisation du réseau primaire - Participation financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Conventions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2010/12/ 100 Aménagement place Charles de Gaulle à Mérignac - Travaux concomitants à ceux du tramway - Indemnisation des activités riveraines du chantier - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2010/12/ 101 Réalisation de la troisième phase du tramway de l'agglomération bordelaise - Ligne C - Franchissement des installations ferroviaires à Bègles - Travaux connexes - Convention d'étude avec la SNCF - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2010/12/ 102 Marchés publics - Tramway Phase 3 extension lignes A, B et C et création de la ligne du Tram-train du Médoc - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre d'un système billettique - Marché négocié - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2010/12/ 103 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Réalisation des infrastructures de voie ferrée et de caténaires (ligne aérienne de contact) - Communes de Mérignac (ligne A), Bordeaux (lignes B et C) et le centre de maintenance de la Jallère (TRAM 301) - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FAVROUL

2010/12/ 104 Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine - Subvention 2011 - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2010/12/ 107 Programme Local de l'Habitat - PACT Habitat et Développement de la Gironde - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2010 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2010/12/ 108 Programme Local de l'Habitat - Programme d'Intérêt Général - Prime Habitat Durable - Modification du Règlement d'Intervention Habitat Politique de la Ville - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2010/12/ 109 Programme Local de l'Habitat (PLH) - Programme d'Intérêt Général (PIG) de "Lutte contre le mal logement, promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable au sein du parc privé sur la CUB" - Avenant n°1 du marché relatif à la réalisation du suivi animation du PIG - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPOUY

2010/12/ 110 Rapport des administrateurs de Bordeaux Métropole Aménagement - Application de l'article 5.1 de la loi 2002-1 du 2 janvier 2002 relative aux sociétés d'économie mixte locales

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2010/12/ 111 Rapport des administrateurs de Gironde Développement - Application de l'article 5.1 de la loi 2002-1 du 2 janvier 2002 relative aux sociétés d'économie mixte locales

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MOGA

2010/12/ 112 Rapport des administrateurs d'INCITE - Application de l'article 5.1 de la loi 2002-1 du 2 janvier 2002 relative aux sociétés d'économie mixte locales

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2010/12/ 113 Marchés publics - Bordeaux - Pont Bacalan Bastide - Contrôle extérieur - Marché 07 006U - SNCF - Avenant n°1 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/12/ 114 Service Public d'Assainissement Non Collectif - Créances irrécouvrables - Admission en non valeur - Budget d'exploitation 2010 - Décision modificative n° 5 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Examen des affaires non regroupées

M. FELTESSE

2010/12/ 1 Élection d'un membre du Bureau non Vice-Président

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle que suite aux élections municipales, Brigitte TERRAZA est devenue Maire de Bruges. Ils ont acté que les Maires étaient systématiquement membres du Bureau, et c'est pour cela que celle-ci est présente au Bureau. Il demande donc au Conseil d'adopter maintenant cette qualité de manière formelle. Il enregistre l'accord unanime du Conseil pour qu'il ne soit pas procédé à un vote à bulletin secret, ainsi que sur la désignation de *Mme Brigitte TERRAZA*.

DÉSIGNATION EFFECTUÉE
Mme TERREZA a été élue membre du Bureau

M. FREYGEFOND**2010/12/ 2 Programme Pluriannuel des Investissements 2011/2015 – Adoption****M. FREYGEFOND****2010/12/ 3 Projet de budget primitif pour l'exercice 2011 – Adoption**

M. FREYGEFOND indique que si ses collègues en sont d'accord, il présentera à la fois le projet de budget 2011 et le projet de PPI.

Auparavant, il voudrait remercier les services, notamment celui des finances sous la direction de M. HAGET, pour la préparation de ce budget primitif 2011 qui a débuté au mois de juin.

Puis il commente un diaporama qui est projeté dans la salle.

M. HURMIC s'exprimant sur le PPI, informe ses collègues que la position de leur groupe qui va les amener à ne pas voter ce PPI, mais à s'abstenir, est la suivante : ils sont parfaitement conscients du fait qu'il se situe dans un contexte national difficile, voire même terriblement dégradé, avec un certain nombre d'incertitudes concernant le financement assuré pour les années qui viennent, et notamment ceux de l'État. M. le Vice-Président leur a rappelé tout à l'heure que la TP est remplacée par la cotisation foncière des entreprises, ce nouvel impôt foncier économique, mais ils savent que si l'enveloppe 2011 est garantie, il demeure néanmoins des incertitudes au-delà sur les dotations nationales de compensation et autres fonds de garantie dans le contexte de gel des dotations de l'État. Il estime que cela permet un certain nombre d'incertitudes sur les financements futurs sur la durée de ce PPI.

Ils relèvent dans ce PPI, l'effort accru en matière d'actions foncières, +10 M€, et de logement, +10 M€ également, et ils saluent aussi la programmation de la troisième phase d'extension du réseau de transports en commun.

Cela étant, il y a un certain nombre de points sur lesquels ils tiennent à marquer des désaccords avec la façon dont ces investissements vont se faire dans les années qui viennent. Il insiste sur le fait qu'ils déplorent, dans ce PPI, la part croissante des divers fonds de concours, et ils constatent que la CUB devient un partenaire de plus en plus sollicité pour participer à des politiques publiques qui ne sont pas directement de son ressort, participations auxquelles il est répondu favorablement. Il cite des chiffres qui sont assez parlants à son avis, sur les engagements pris par la CUB, avec le montant des fonds de concours et subventions d'équipements prévus au PPI qui ne cessent de prendre de l'importance, puisqu'ils représentent plus de 16% du PPI, et près de 28% des investissements prévus au budget principal. Ce sont donc des montants considérables qui, rappelle-t-il, font partie des politiques publiques qui ne sont pas directement du ressort de la CUB. Il considère un peu inquiétant qu'au moment où les financements d'État diminuent, au lieu de se recentrer sur leurs compétences, ils ont de plus en plus tendance à aller sur celles des autres, et hors compétence. Il pense que leur position sur ce terrain là est connue, cela concerne, dans ce PPI, les 111 M€ programmés pour la LGV, les 43 M€ sur la rocade, et également les 15 M€ prévus pour le grand stade.

Il souligne également quelques points particuliers au niveau de ce PPI qui suscitent leurs réserves, qu'il se doit d'exprimer, et au titre d'un point qui leur paraît très positif, ils sont heureux de voir apparaître les 2,124 M€ en vue de l'acquisition des bateaux bus, et la création de l'aménagement de pontons d'amarrage dès 2012.

Quant aux inquiétudes, il parlera d'abord du budget voirie, de 459 M€. Il relève qu'y figurent les accès au pont Bacalan/Bastide avec 15 M€ pour l'aménagement de la rue Lucien Faure dont ils ont déjà débattu, et 8 M€ pour les accès rive droite et ce, dès 2012 avec 4 M€, et autant en 2013. Il tient à réitérer leurs inquiétudes, car ils estiment que l'on budgette 4 M€ sans savoir encore ce que seront ces aménagements de voirie sur la rive droite. Il pense que si des travaux doivent commencer rapidement, il serait normal qu'ils sachent exactement à quoi correspondent ces 8 M€ programmés, car, puisqu'on prévoit l'ouverture du pont Bacalan/Bastide fin 2012, ces travaux de voirie 2012, sur la rive droite notamment, ne seront manifestement pas assurés. Il estime que chacun sait que ce pont, qui a été prévu pour accueillir 43 000 véhicules/jour, risque de servir rapidement d'itinéraire malin si les autres franchissements sont saturés, ce qui arrive de temps en temps, et il serait inconcevable à son sens, que la voirie sur la rive droite ne soit pas prévue au moment où le pont ouvrira à la fin de l'année 2012.

Toujours sur le budget voirie, il note qu'il est également prévu 43 M€ au titre de la participation de la CUB au financement de la mise à 2 fois 3 voies de la rocade rive gauche. Dès 2011, il relève qu'il est prévu 3 M€, mais il a l'impression que c'est l'arlésienne, puisqu'on attend les travaux de cette rocade. Il a sous les yeux les déclarations que faisait le Préfet il y a deux ans, c'est-à-dire à la fin de l'année 2008, et il cite : « *Quoi qu'il arrive, que l'on ait bouclé ou non le financement de la totalité de l'opération, les travaux vont débiter* ». Le moins que l'on puisse dire, à son avis, c'est que ce n'est pas le cas. Il n'évoque pas la responsabilité de la CUB, mais manifestement, l'État, qui s'était engagé à financer l'opération, a pris un sérieux retard. Il réitère la position de la CUB qui est la leur, à savoir accord pour une troisième voie, à condition qu'elle soit dédiée aux transports collectifs et au covoiturage. Là aussi, on planifie des fonds, et ils n'ont aucune assurance concernant les travaux et concernant un engagement précis de l'État.

Il est un autre point qui mérite des observations de leur part, c'est le chapitre développement économique à l'intérieur duquel on retrouve le financement considérable qu'ils ont voté au dernier Conseil de CUB, de 15 M€ en faveur du grand stade. Il ne reviendra pas sur le débat qu'ils ont eu et chacun connaît leur hostilité à ce projet, mais il note que dans ce chapitre important qui concerne l'aide à l'implantation d'entreprises, quand on finance le grand stade, c'est 58% de l'enveloppe de l'aide à l'implantation d'entreprises qui sont consacrés à un projet hors compétences de la CUB. Il pense qu'il existe des moyens plus performants d'aider l'implantation d'entreprises que de financer ce type de projet pharaonique hors compétences.

Par ailleurs, ils ne comprennent pas que ce PPI n'intègre toujours pas d'études sur la fermeture de l'incinérateur de Cenon, et ce malgré son échéance annoncée. Ils pensaient trouver, à l'intérieur du PPI, le financement concernant cette fermeture, et ils sont donc extrêmement étonnés et déçus de voir qu'aucune somme n'est consacrée à ce projet.

Telles étaient les observations qu'il souhaitait faire dans l'intérêt du groupe Europe Écologie les Verts, et il annonce que pour l'ensemble de ces raisons, ils vont s'abstenir.

M. GALAN indique que le groupe des élus Communistes et apparentés fait plusieurs remarques sur les possibilités et les limites du budget qui vient de leur être présenté.

D'abord, il note que la CUB maintient un fort niveau d'investissement et de fonctionnement en dépassant 1 milliard, ce qui est positif pour l'emploi et l'activité. Ensuite, ils approuvent les ambitions affichées par la CUB à travers la liste des 38 chantiers engagés ou poursuivis, tant en terme d'investissement que de maintenance et de gestion. A leur avis, encore faut-il pour cela se donner des moyens budgétaires suffisants pour concrétiser ces ambitions en réalisant une bonne exécution budgétaire, sans parler de l'apurement des restes à réaliser. Pour cela, ils se demandent si le niveau de ce budget est suffisant.

Le nombre de chantiers engagés, notamment la révision des schémas, les interroge sur la suffisance des moyens humains mobilisés, et sur ce plan, la stabilité des effectifs (hors conduite du changement), leur apparaît insatisfaisante.

Toujours en terme de moyens, ils apprécient que l'équilibre de ce budget soit établi par une revalorisation du versement transport acquitté par les entreprises, mais aussi avec le gel des redevances des ménages comme la TEOM, la taxe d'habitation et la surtaxe assainissement. C'est bien, et il rappelle que leur groupe n'y est pas pour rien, mais ce n'est pas suffisant, et ils continuent à demander le gel de l'ensemble des tarifs, en particulier des transports à la charge des usagers. A leur avis, il revient en effet à l'impôt communautaire ou de l'État (via ses dotations), d'assurer l'essentiel du financement des missions d'intérêt général que l'on assume, et il ne revient certainement pas aux tarifs et redevances prélevés sur les ménages, de compenser les désengagements de l'État.

Il fait observer que c'est ce désengagement qui pèse le plus négativement sur ce budget. Si les élus Communistes et apparentés ne peuvent pas reprocher à M. le Président, les restrictions que leur impose l'État, ils indiquent trouver insuffisant le niveau de protestation de cette assemblée, comme de l'ACUF, bien conciliante, lors de ses rencontres de Toulouse, avec le Ministre M. Mercier.

Ils rappellent en effet le poids des décisions de l'État et du gouvernement dans ce budget, d'abord au niveau des dotations qui stagnent et vont stagner pendant trois ans, ce qui représente, rien que pour le budget 2011 et pour la DGF, une érosion de plus de 3 M€ du fait de l'inflation. Ensuite, ils soulignent que ce budget porte une part de la charge des cadeaux que le gouvernement accorde aux privilégiés comme la suppression de la taxe professionnelle, et l'exemple est celui abusivement appelé de la garantie de ressources, dont non seulement son montant est en deçà, de plusieurs millions, de ce qu'aurait été la dynamique de la taxe professionnelle, non seulement elle les place encore plus dans la dépendance de la politique de l'État au détriment de notre autonomie, mais cette « garantie » pourra encore être amputée, l'année prochaine, d'une part dédiée à la péréquation entre collectivités.

Il n'y a, pour leur groupe, aucune justification à cet étranglement financier des collectivités par l'État, et l'argument de l'endettement de l'État est, pour eux, inacceptable, car il relève en effet du choix politique, fait depuis plus de 20 ans, de favoriser les profits du capital.

C'est pourquoi ils estiment qu'une question essentielle est posée à cette assemblée de mener ou pas l'action, ici, avec les forces vives et la population, pour un changement de cap de la politique du pouvoir.

Aussi, si leur groupe votera ce budget, c'est avec l'ensemble des appréciations qu'il vient de développer.

M. BOBET déclarant s'exprimer au nom du groupe Communauté d'Avenir, annonce qu'il n'y aura pas de suspense et qu'ils voteront le PPI et le budget. Il souhaite tout d'abord saluer le travail du service des finances, ainsi que la méthode adoptée par leur Vice-Président consistant à associer largement les élus lors du séminaire finances, et des conférences budgétaires en particulier, ce qui l'amène à dire que c'est bien leur budget à tous, associés qu'ils sont régulièrement aux travaux. Il estime qu'ils peuvent tous se féliciter de la bonne tenue de ces réunions et du budget proposé.

Ils constatent, et ce n'est pas nouveau, la bonne santé financière de la CUB, cette affirmation se fondant sur plusieurs indicateurs, et, tout d'abord, l'encours de la dette qui est en diminution de près de 9% (autour de 522 M€ contre 571 au 1er janvier 2010) suite au non recours à l'emprunt pour les investissements mandatés en 2010. Quant à la capacité de désendettement qui est de 2 années et demie, il souligne qu'elle est exactement la moitié de celle des Communautés Urbaines de France. Comme troisième point très positif, il évoque le recours à l'emprunt modéré qui devrait se situer autour de 90 M€ et donc, en dessous des 100 M€ préconisés, et enfin, un autofinancement très confortable en progression positive. Il rappelle qu'au Compte Administratif 2009, il était de 28,27% des recettes réelles de fonctionnement, qu'il se chiffrait à 206 M€ en 2010, et que la prévision pour 2011 est de 233 M€ d'épargne nette.

Il note que cette bonne santé financière autorise l'inscription de plus de 2 milliards d'euros au PPI 2011-2015, prenant en compte la troisième phase du tramway, le tram/train du Médoc, le pont Bacalan/Bastide, le franchissement J.J Bosc, l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique, l'agglomération campus, l'Ecoparc, l'Aéroparc, la LGV Bordeaux nord, la mise à 2 fois 3 voies de la rocade et le grand stade.

Il tient à exprimer deux points de satisfaction particuliers toutefois, l'un concernant l'habitat et la politique foncière, puisqu'un nouvel effort de 10 M€ est fait en faveur du logement, et plus précisément des aides à l'équilibre d'opérations PLUS, PLAI, passant de 44 M€ au PPI 2010-2014 à 54 M€ au PPI 2011-2015. Quant à l'action foncière elle est, elle aussi, abondée de 10 M€ supplémentaires, passant de 60 à 70 l'an passé et à 80 M€ sur ce PPI là.

Il indique que la seconde satisfaction est l'inscription de 10 M€, ou plutôt son maintien en réalité, pour la ligne de ceinture qui leur est très chère à Communauté d'Avenir, ainsi qu'au Maire du Bouscat, et on comprend pourquoi.

Il indique que la seule ombre à ce beau tableau, est que ce PPI très ambitieux pourrait être affecté par un taux de réalisation qui est régulièrement bas. Ainsi, souligne-t-il, cette année, le taux de consommation des crédits devrait se situer autour de 50%. Il signale que le pont de Pierre va nécessiter d'importants travaux conservatoires déjà programmés pour 2,31 M€, mais surtout des travaux de confortement nécessitant des études plus fines et déjà estimés à 24 M€, dont seuls 4 M€ sont pour l'instant inscrits dans notre PPI.

En ce qui concerne le budget prévisionnel 2011, il y voit deux nouveautés et il fera trois remarques. Il rappelle que ce budget s'inscrit dans un contexte de fiscalité spéciale, avec la refonte de la TP remplacée par la contribution économique territoriale, elle-même accompagnée d'un panier de ressources complémentaires dont la Taxe d'Habitation, sa part départementale faisant entrer l'impôt ménage dans les recettes de la CUB à hauteur de 87,3 M€. Il précise que l'autre nouveauté est la décision de la hausse du versement transport portée de 1,80 à 2%, soit une hausse de 11% autorisée par l'article 55 de la loi

Grenelle 2, cette augmentation dégagant 15 M€ supplémentaires faisant monter leur versement à 142 M€ au total.

Au terme des conférences budgétaires qu'il évoquait en début d'intervention, il indique que chacun retrouve les siens et les demandes, pour peu qu'elles aient été légitimes et justement chiffrées, ont été prises en compte. Dans ce registre d'éléments pris en compte, il constate que la masse salariale sur laquelle il attirait régulièrement leur vigilance, amorce effectivement une inflexion, puisqu'elle passe de +4,50% en 2010 à +4,18% en 2011, ou 3,90% selon le mode de calcul que le Vice-Président leur a démontré, sachant que la moitié dépend d'obligations réglementaires. Il relève aussi et s'en réjouit comme tous les Maires de cette assemblée, que la demande d'Alain JUPPE d'augmenter le taux de la Dotation Communautaire de Solidarité ait été retenue, contrairement à la volonté initiale des services de geler ce taux, comme indiqué lors du séminaire finances du 17 septembre.

Sa dernière remarque concernera, comme souvent, le déficit du réseau TBC qui le préoccupe toujours autant, car, en effet, Kéolis prévoit des recettes d'exploitation en hausse de 17,61%, ce qui permettrait de réduire ce déficit prévisionnel de 3,69%, tout en restant tout de même à 100 M€. Il fait observer que ce montant de recettes n'est autre que l'engagement contractuel du délégataire sur les recettes, sauf qu'en 2009, Kéolis est loin de le tenir, à telle enseigne qu'il a dû verser près d'1 M€ de pénalités sur l'intéressement au résultat. Il ajoute que pour 2010, ils ne devraient atteindre que 90 millions de voyages pour 118 millions prévus, et donc, 46 M€ de recettes contre les 52 attendues, c'est-à-dire 6 M€ de moins, ce qui n'est pas de nature à les rassurer, et il attire encore leur vigilance sur ce dossier.

M. SOLARI est toujours désolé de constater que les sommes destinées à l'accessibilité de la voirie, donc des trottoirs, pour les personnes handicapées ou en situation d'handicap, soient si modestes dans le PPI. Il rappelle que M. le Président, lors de l'examen du BS, avait évoqué la mise en place, sous la houlette de M. Alain DAVID, d'une commission qui permettrait de se pencher un peu plus sur ces problèmes importants, mais il n'a plus aucune nouvelle de celle-ci. Il demande des informations concernant cette lacune.

M. CHAUSSET déclare intervenir au nom de son groupe, et annonce qu'ils voteront ce budget.

Il souhaiterait aborder une question d'actualité, car il sait que le développement économique est un point important, notamment, pour les recettes de la Communauté Urbaine, et ils ont appris hier qu'il y avait une sorte de suspension ou d'arrêt du projet First Solar. Il s'adresse à M. le Ministre, pour lui indiquer que l'argument invoqué serait le coût de rachat du kilowatt/h qui est ce qu'il est, notamment avec les décisions qui ont été prises sur le Grenelle, mais on lui a indiqué de source sûre qu'un des éléments qui aurait motivé la suspension, serait l'arrêt du projet du Ministère de la Défense de couverture d'un certain nombre de bâtiments en photovoltaïque, alors qu'une partie du projet de First Solar reposait sur ces projets d'implantation de photovoltaïque dans le cadre du Ministère de la Défense. Il aimerait savoir quelle était l'opinion de M. JUPPE sur ce point, et quelle était la vérité sur cette information.

Sur le budget proprement dit, il note qu'ils abordent cette année avec des projets « plein les cartons », signe d'une vitalité certaine de cette institution et du volontarisme qu'ils souhaitent imprimer dans les politiques relevant des compétences de la CUB. Il estime que cette année de mi-mandature constituera une année de chantiers, au propre comme au figuré. Il précise qu'au propre, c'est parce que la CUB continuera d'assurer son rôle de bâtisseur de la ville avec la poursuite de la restructuration de l'Hôtel Communautaire, l'immeuble Jean Fleuret, la restructuration de la station d'épuration Louis Fargue, le démarrage des travaux de déviation de réseaux et de la plateforme des extensions du tramway notamment. Mais c'est à son avis, une année de chantiers au figuré également car, en parallèle, notre agglomération va de l'avant, et trace l'avenir à travers notamment des démarches prospectives, structurantes, comme le SDODM, Bordeaux Métropole 3.0 qui verront leur aboutissement en 2011. Ils partagent totalement la démarche de cette anticipation des grands enjeux de demain, la prise en compte du long terme dans leurs politiques devant, en effet, les guider au même titre que la réponse aux besoins de court terme. A cet égard, il considère que le Plan Climat qu'ils adopteront en janvier prochain, constituera une ambition forte, mais absolument nécessaire, tant dans son volet réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, que sur son volet adaptation du changement climatique.

Il rappelle que le court et le long terme ont été aussi largement débattus, notamment au travers du débat qui a été initié par Sud-Ouest et par un certain nombre d'interventions, notamment sur la thrombose de notre agglomération liée à l'afflux de circulation automobile. Il souligne qu'il y a eu un certain nombre d'interpellations hier, en Bureau, par rapport aux écologistes au sens large, et il appelle cette assemblée et l'ensemble des élus de ce département, à une métamorphose. Il estime qu'on a assisté cette semaine à une catharsis collective sur la circulation automobile, où tout le monde s'aperçoit qu'il y a la thrombose, mais en fait, ils ont été stigmatisés à plusieurs reprises comme étant les auteurs. Il tient à dire que les écologistes, à part le Maire de Bègles qui gère un exécutif, ne signent aucun permis de construire, et ne sont à la gestion d'aucun exécutif. Il ajoute que si le grand contournement avait été signé, il y aurait quand même, aujourd'hui, des bouchons sur la rocade.

Il incite donc à une métamorphose et souhaite que l'on réfléchisse à long terme sur les problèmes de circulation et de déplacements. Avec la troisième voie de la rocade, le contournement ferroviaire, il considère qu'il y a un vrai sujet à mettre en avant, mais il ne pense pas que ce soit en les accusant ou en s'accusant de diktat que l'on va résoudre les problèmes.

Il souligne que des évolutions sont parfois nécessaires et peuvent constituer, malgré des réticences ou un scepticisme au départ, des paris réussis à l'arrivée, à l'image du réseau de bus mis en place il y a quelques mois, et qui a permis une augmentation certaine de la fréquentation sur les lignes de bus. Même s'il y a des problèmes aujourd'hui et si les contraintes financières sont importantes, il fait observer que la couverture des recettes sur les dépenses a augmenté, puisqu'on avoisine les 40%, chose qui n'a jamais été réalisée. Il y a donc des difficultés, mais il note qu'il y a des progrès qu'il faut signifier.

Au sein de cette institution, il constate que la restructuration de l'organisation communautaire est vécue avec appréhension par un certain nombre d'agents, mais les Verts estiment que des adaptations étaient nécessaires pour répondre au nouveau mode de faire, et à l'ampleur que certaines politiques prennent assez logiquement à la CUB.

Globalement, ils souscrivent à ce budget 2011, notamment au regard des engagements forts qu'il acte en faveur des transports en commun, tant que le plan des extensions que sur des aménagements de voirie en faveur d'une amélioration de l'efficacité de leur réseau de bus.

Pour conclure, il ne peut pas faire l'impasse sur le contexte délicat dans lequel leurs prévisions budgétaires s'inscrivent. En clin d'œil au vœu qu'ils vont adopter sur la transparence financière, il indique que l'on est loin du paradis financier et fiscal à la CUB, avec des dotations de l'État qui fondent comme neige au soleil, et des incertitudes qui demeurent sur leurs ressources fiscales à venir.

Mme BOST voudrait appeler l'attention de cette assemblée sur leurs recettes fiscales et faire remarquer que dans le budget primitif de 2011, ce sont seulement 162 M€ que l'on espère de contribution économique territoriale, alors qu'ils avaient jusqu'à présent une TP qui avoisinait les 370 M€. C'est une différence qui est extrêmement importante à son sens, et qui la conduit à aborder la question de la dynamique économique de notre agglomération à laquelle sont liées leurs recettes fiscales, mais également de parler des inquiétudes qu'ils peuvent avoir ici, comme à l'échelle du territoire, sur la situation économique et industrielle de l'agglomération.

Pour rebondir sur ce que disait **M. CHAUSSET**, elle croit que l'on peut constater que tous les projets ambitieux et porteurs qui sont liés aux énergies renouvelables sont aujourd'hui, soit au point mort, soit suspendus. Elle cite au point mort, l'abandon du projet Atlas dont ils ont eu connaissance il y a quelques semaines, qui consistait à fabriquer des grandes couronnes d'éoliennes, et prévoyait l'embauche de 450 personnes. Elle ajoute le projet First Solar qui est suspendu, représentant 96 M€ d'investissement, et 420 emplois. Elle observe qu'aujourd'hui, tous ces projets sont plus ou moins abandonnés.

Elle pense que cela révèle un vrai manque d'ambition et une incapacité à définir, à mettre en place, et à favoriser une véritable politique industrielle en la matière dans notre pays, ainsi qu'un vrai décalage entre le discours et la réalité.

Elle rappelle que le discours, en 2007, à l'occasion du Grenelle, était que la France porte comme objectif de développer une économie forte et efficiente, la plus en avant à l'échelon européen en équivalence carbone, s'engageant à porter la part des énergies renouvelables à au moins 23% de sa consommation en énergie à l'horizon 2020. Par ailleurs, elle souligne qu'elle engage le pays sur la filière éolienne à la diffusion de 25 000 mégawatts éoliens, soit la réalisation et la mise en place de 8000 éoliennes sur notre territoire, mais qu'elle engage aussi la filière solaire avec la mise en perspective de 5400 mégawatts en 2020, ceci portant la consommation nationale à 1% d'énergie solaire.

Elle fait observer que la réalité est que sur l'éolien, les procédures d'installation sont devenues tellement contraignantes qu'il faut au moins sept ans pour sortir un vrai projet et un vrai parc éolien, et qu'on constate également que le gouvernement vient de lancer un appel d'offres off shore sur l'éolien qui propose une jauge de seulement 2 à 3 gigawatts, alors que l'Allemagne a déjà lancé un projet de 8 gigawatts et que la Grande-Bretagne réfléchit à un projet de 32. Elle constate également que le rythme de construction des éoliennes est de seulement 500 pièces par an, alors que le rythme normal que l'on pourrait escompter devrait être de 1000. Elle ajoute que sur le photovoltaïque, on constate

qu'après deux baisses consécutives du prix du rachat, un nouveau décret très récent, qui date du 10 décembre, impose un moratoire de trois mois avant la fixation de nouvelles règles. C'est encore, à son avis, un ralentissement. Elle indique qu'on peut constater également que dans notre pays, 80% des panneaux photovoltaïques qui sont implantés sont produits en Chine, et elle craint que, malgré les a priori de bonnes intentions qui ont été posés dans le cadre du Grenelle, on aie, en réalité, véritablement raté le train.

Elle fait remarquer que c'est pour cela que, sur un territoire aussi peu étendu que le leur, par un manque de réactivité manifeste, et par de mauvais choix stratégiques nationaux, ce sont aujourd'hui, à leur petite échelle, 900 emplois qui ne seront probablement pas créés.

M. ANZIANI ne reprendra pas les excellents propos tenus par leur Vice-président chargé du budget, mais il tient à saluer le tour de force que représentent ce budget et ce PPI car, comme ils l'avaient dit au moment des orientations budgétaires, on vit dans un monde d'incertitudes, mais, sans doute encore plus précisément, une France d'incertitudes. Il souligne que ce budget et ce PPI sont établis avec le croisement de deux grandes décisions politiques qui affectent leurs finances, la première concernant la TP. Il demande si quelqu'un dans la salle peut lui dire avec précision quelles seront les conséquences de la TP. Il ne le croit pas, puisque Bercy lui-même a dû renvoyer la fameuse clause de revoyure qu'on leur promettait, en disant, que tout cela va être remis à plat et qu'en fait, la clause de revoyure n'a pas pu s'appliquer parce que Bercy ne dispose pas des données matérielles d'assiette suffisantes pour une évaluation précise de la TP, comme **Françoise CARTRON** peut aussi en témoigner. Il observe que **Mme BOST**, avec beaucoup de précision, leur a donné des chiffres qui ne font que les inquiéter.

Il indique que cette décision de réforme de la TP arrive au moment où une autre décision nationale majeure est prise, qui consiste à geler les dotations, ce qui veut dire les faire régresser, car à chaque fois qu'il y aura un point d'inflation, les dotations aux collectivités territoriales de ce pays régresseront d'un point, et si c'est de 2 points, elles régresseront de 2 points. Il souligne qu'en plus, ce ne sont pas des recettes dynamiques comme la TP et donc, au total, c'est de plusieurs points que leurs dotations vont baisser.

Il ajoute que ces décisions nationales qui sont profondément politiques, s'accompagnent d'annonces qui ne font qu'entretenir l'incertitude. On leur a annoncé une réforme des bases locatives, dont il ne conteste pas le fait qu'il faille la faire, car depuis le temps, elle est certainement nécessaire et va commencer par les immeubles professionnels, mais là aussi, c'est un contexte d'incertitudes pour eux, par rapport à leur PPI. Il précise qu'elle va se poursuivre par la péréquation horizontale, c'est-à-dire par celle entre les différentes collectivités territoriales, ce qui est une excellente chose, sauf que pour la Communauté Urbaine, cela se traduira vraisemblablement par une perte de recettes de 2% et que cela impactera leurs différents budgets, y compris les budgets communaux.

Il poursuit en disant qu'ils ont même une plus grande incertitude, puisque, lors de la conférence sur les déficits publics, le Président de la République leur a annoncé une réforme des critères de dotations, et propose que désormais, ils soient fixés sur la foi de la bonne gestion. Il demande à ses collègues s'ils voient ce que cela signifie, et il pense que, de nouveau, ce sera l'État qui fixera, avec sa sagacité habituelle, le montant des dotations qui reviendront aux différentes collectivités territoriales. En fait, il constate qu'ils sont en train de vivre une révolution fiscale conservatrice. Il fait remarquer que ce n'est pas lui qui

le dit, mais il lit, par exemple, les propos de François BAROIN, du temps où il était Maire de Troyes, qui a dit que l'État décentralise en supprimant la TP. Il observe le miracle de la vie ministérielle, qui fait que, dès l'instant où il passe de Troyes à une responsabilité gouvernementale de première importance, il a sans doute oublié son affirmation.

Il souligne que lorsqu'on n'est plus ministre du tout, on garde ou on retrouve une plus grande liberté encore de propos, et il a noté ceux de M. RAFFARIN qui disait que « *quand l'État remplace une responsabilité fiscale par des dotations, il met les collectivités territoriales sous tutelle* ». Il pense que l'homme de l'acte II de la décentralisation dit juste cela maintenant qu'il n'est plus ministre.

Il expose que la raison de tout cela est qu'il faut bien faire face aux déficits publics de l'Etat qui ne cessent de s'accumuler, puisque, en 2009, l'État les a augmentés de 140 milliards, pendant que les collectivités territoriales dégageaient un excédent de 26 milliards. Il note aussi que c'est un choix politique, et qu'en 10 ans, l'État s'est privé de 100 milliards de recettes fiscales par les différentes mesures qui ont été accordées. Il répète que ce sont donc les conséquences très nettes d'un choix politique profond qui a eu lieu ces dernières années, et qui portent sur les investissements locaux. Il a lu ce matin dans le journal Sud Ouest que, selon Dexia, les investissements locaux ont augmenté en 2009, Dexia publiant également une note qui a fait l'objet d'un article dans le journal le Figaro, il y a un mois environ, dans laquelle il précise que les investissements des collectivités territoriales vont baisser de 2% en 2010, et de 3% en 2011. Il fait donc observer que la situation n'est pas réjouissante.

Dans ce contexte, il estime que c'est un véritable tour de force que la Communauté Urbaine de Bordeaux accomplit alors que les concours de l'État baissent comme partout ailleurs, qu'il y a gel de la DGD sur les transports, la 4ème baisse consécutive de la dotation de compensation de la TP, et la troisième baisse consécutive de la dotation de compensation ZFU et ZRU. Tout cela veut dire à son avis, qu'il leur faut trouver des recettes et il considère que la Communauté Urbaine, sous l'autorité de son Président, a trouvé les bonnes solutions et a pris les bonnes mesures. Il rappelle qu'ils ont décidé de majorer le taux de versement transport, qu'ils sont parvenus à augmenter les recettes sur les transports en commun, qu'ils ont maîtrisé les charges de fonctionnement et l'endettement, qu'ils ont augmenté l'autofinancement, et il estime qu'il faut féliciter, à la fois M. le Président, le Vice-président, et l'ensemble des services.

Il se propose d'ajouter un mot sur l'appel que G. CHAUSSET leur a lancé avec beaucoup de solennité tout à l'heure, en disant qu'au fond, les Verts ne sont pas responsables de ce qui ne va pas parce qu'ils ne sont pas dans les exécutifs. Il voudrait lui répondre amicalement que si les Verts ne sont pas dans l'exécutif et ne sont pas responsables de ce qui ne va pas, alors ils ne sont pas non plus totalement responsables de ce qui va. Il insiste sur le fait que la Communauté Urbaine a pris les virages qui sont souhaités en matière de modernisation des transports, en matière de technologies nouvelles ou en matière de nouvelles industries, et il lui fait remarquer qu'ils l'ont pris tous ensemble, aussi bien pour ce qui ne va pas que pour ce qui convient.

Il souligne que grâce à cette politique, ils vont pouvoir faire face à des grands défis et notamment à celui du PPI. Il conclut qu'évidemment, le groupe socialiste et apparenté votera des deux mains, à la fois ce budget et ce PPI.

M. CHAUSSET indique qu'il n'y a pas de souci, et qu'ils sont bien sûr dans les exécutifs, mais qu'ils ne dirigent pas d'exécutif. Il précise qu'il s'agissait simplement d'une réponse à une phase proclamée par un des amis de **M. ANZIANI**, et qui est aussi un de ses amis par ailleurs, qui dénonçait le diktat des écologistes. Il souligne que quand on dit diktat, c'est la dictature en russe, et il ne pense pas que les Verts imposent de diktat, comme d'ailleurs, on l'a vu dans l'intervention de **Mme BOST** qui était peut-être une compensation par ailleurs. S'il y avait un diktat des écologistes, il pense qu'on n'en serait pas là sur un certain nombre d'événements, comme sur l'abandon en matière d'énergies renouvelables. Il insiste sur le fait qu'il n'y a franchement pas de diktat des écologistes. Ils prennent leur part de responsabilité, on essaie de travailler ensemble, et il pense qu'il va falloir aller vers une métamorphose tous ensemble.

M. GUICHARD ne voudrait pas en rajouter, hormis qu'il apprécie l'intervention que **Mme BOST** vient de faire par rapport à l'entreprise First Solar. Il pense en effet qu'ils ont des interpellations fortes et un suivi particulièrement fort à faire, et il s'associe totalement à la démarche. Il note en même temps qu'il y a des hasards qui sont un peu particuliers, et cela concerne le site, au sens large du terme, puisqu'il y a également Ford qu'il met dedans, parce qu'il pense qu'il est quand même inconcevable qu'ils n'aient pas réussi à avoir une approche, comme a pu le faire la Région voisine, sur la question du véhicule électrique, en ayant en notre sein économique, sur notre département, voire sur la ville de Bordeaux, une entreprise comme la SAFT. Il confie que c'est vraiment quelque chose qui le dépasse.

Il considère que les questions d'écologie ou d'environnement n'appartiennent vraiment à personne, qu'elles doivent appartenir à tout le monde, et qu'ils doivent s'en préoccuper, mais en tenant au moins trois bouts qui sont démocratie, environnement et social. Ceci dit, il constate que quand on rapporte à son intérêt de groupe particulier, il y a des réécritures de l'histoire extraordinaires, et il indique qu'en Bureau hier soir, des Maires se sont élevés et se sont fortement mis en colère par rapport à la situation intenable sur la rive droite en matière de déplacements. Il estime qu'il faut toujours se poser la question du pourquoi, parce que, c'est à partir de là que l'on peut envisager comment on va en sortir. Alors, on a commencé à prendre le chemin du comment, mais il rappelle quand même aux uns et aux autres, que durant 30 ans, sous les railleries, sous des propos les traitant de « ringards », la proposition de mise en œuvre de la ligne de ceinture pour en faire un véritable RER a été totalement repoussée. Il fait observer que s'ils l'avaient aujourd'hui, sans dire que tout serait résolu, il y aurait à son avis, moins de difficultés, et il aurait aimé à ce moment là, que les Verts et les écologistes soient avec eux. Il indique qu'il y en avait un ici, qui s'appelle Noël MAMERE, qui lui-même les traitait de ringards, et de défenseurs des cheminots communistes. Il signale avoir entendu tout ça ici, mais souligne que le résultat, c'est qu'ils ne l'ont pas, alors que cela aurait été en partie la solution à la situation de thrombose que l'on connaît. Ce qui l'inquiète, c'est que des positions ont été prises ici, **M. le Président** ayant même fait inscrire 10 M€ sur la ligne de ceinture, et s'il voit des petites avancées, elles vont vraiment pas à pas, et il note qu'on va plus vite sur la création d'autoroutes que sur la celle de cette ligne de ceinture.

Il ajoute par ailleurs que, durant des années et des années, a été bloqué l'investissement pour un pont traversant la Garonne, là aussi sous des prétextes environnementaux qu'il pouvait entendre, et qu'ils ont inclus depuis longtemps dans la réalisation de cet investissement. Il demande à ses collègues s'ils ne pensent pas que si ces deux investissements que sont la ligne de ceinture et le pont Bacalan/Bastide étaient en route

depuis plusieurs années, et s'ils avaient pris les décisions à temps, que la thrombose serait peut-être un peu moins lourde pour les usagers et leur concitoyens ?

Il leur invite à réfléchir, non pas pour pleurer sur le passé, mais pour activer le présent afin de trouver les solutions les plus adaptées. Il note qu'ils en ont trouvé quelques-unes et ont fait les premiers pas, et il espère que la Région va enfin se décider à investir massivement sur la ligne de ceinture.

M. ROSSIGNOL ne souhaitait pas intervenir, mais il le fait étant donné que le Maire de Bègles a été cité. Il trouve un peu choquant de prendre à parti des absents. Il tient à dire tout d'abord que le Maire de Bègles actuel a été élu en 1989, et qu'en conséquence, il n'était pas élu il y a 30 ans. Il souligne que le fait qu'il y ait des discussions suite à l'élection du Maire actuel de Bègles, par rapport au parti de **M. GUICHARD**, ne veut aucunement dire que le Maire de Bègles n'est pas pour le rail, puisqu'il a toujours pris des positions très claires et très fermes pour le développement du rail, et contre le tout autoroutier. Aussi ne comprend-t-il pas pourquoi **M. GUICHARD** l'a cité de manière incorrecte. Il ne veut pas aller plus en avant dans ce débat là qui n'a rien à faire ici, mais il estime qu'il faut simplement remettre les pendules à l'heure.

M. JUPPE se demande si on n'a pas besoin d'un pompier de service pour éteindre le début d'incendie entre Gérard, Max, Clément et les autres, ce qui lui rappelle de bons titres de films au cinéma. Il ne prétend pas jouer ce rôle, et laissera **M. le Président** le faire. Il tient à dire que, contrairement peut-être à **Gérard CHAUSSET**, il se sent pleinement partie prenante de l'exécutif de la Communauté Urbaine. Le Président a, certes, un rôle prééminent, mais il insiste sur le fait que l'exécutif, c'est aussi une équipe, c'est le Bureau qu'ils constituent avec l'ensemble des Vice-Présidents, et ceci a parfaitement bien fonctionné parce que ce PPI et ce budget qu'ils examinent aujourd'hui sont l'œuvre collective, sous la houlette du Vice-Président chargé des finances, de l'ensemble des Vice-Présidents qui ont participé à tout l'effort de préparation. Il souligne que c'est la tradition dans la Communauté Urbaine depuis longtemps. Et ils ressentent donc tout à fait ce budget comme le leur, et c'est la raison pour laquelle, comme l'a expliqué tout à l'heure **M. BOBET**, ils le voteront.

Il ne reviendra pas sur le détail de l'analyse qu'il a faite, mais voudrait simplement souligner, comme il l'a fait à plusieurs reprises, la bonne santé financière de la Communauté Urbaine. Il indique que ce n'est pas nouveau, car cela fait plus d'une décennie que cela dure, mais cela se confirme, et ils sont une des Communautés Urbaines de France les moins endettées. Il ajoute que dans le monde de dettes où l'on vit, c'est un signe de cette bonne santé financière.

Du côté des recettes, il a beaucoup admiré l'exercice très brillant d'**Alain ANZIANI** qui explique que l'État les étouffe, mais que, comme ils sont géniaux, par un tour quasiment miraculeux, ils s'en tirent. Il estime qu'il y a une autre interprétation à la situation de bonne santé financière de la Communauté Urbaine que l'on constate aujourd'hui, c'est que l'État ne les étouffe pas, et c'est ce que l'on voit dans les chiffres incontestablement. Il précise que la réforme de la TP n'aura aucune conséquence négative en 2011 sur les grands équilibres financiers de la CUB, et on peut dire qu'au total, si les chiffres se confirment, le produit 2011 sera en légère croissance par rapport au produit 2010, quand on totalise l'ensemble des versements de compensation qui seront faits.

Il considère donc qu'il est inexact d'affirmer que la Communauté Urbaine est mise à genoux par l'État, et que c'est parce qu'elle a une gestion miraculeuse qu'elle s'en tire. Il ajoute que la possibilité d'augmenter le versement transport qui a été permise par une mesure législative améliore également leurs finances. Il rappelle qu'ils se sont un peu interrogés sur cette mesure, parce que c'est une augmentation de charge sur les entreprises, mais, d'une certaine manière, c'est aussi un effet bénéfique de la suppression de la TP. Comme on allège les charges sur les entreprises par la suppression de la TP, il estime qu'il n'est pas scandaleux de les alourdir, un peu moins qu'on les allège, en augmentant le versement transport, et ceci « met du beurre dans leurs épinards ». Il s'en réjouit parce que leurs besoins d'investissements dans les prochaines années vont être considérables dans beaucoup de domaines, en particulier dans celui des transports collectifs, mais pas uniquement. A été évoqué tout ce qu'il faut faire en matière d'assainissement, de traitement des eaux, ou encore d'adaptation pour permettre l'accessibilité aux handicapés, mais il pense que les choses telles qu'elles sont dessinées dans le PPI 2011 leur permettront de faire face à tous ces besoins.

Il ne peut pas se priver, même si c'est tout à fait marginal, d'un petit moment critique pour regretter que la coalition de 26 communes contre une seule pénalise injustement la ville de Bordeaux dans l'attribution des fonds de proximité, car leur voirie est en très mauvais état. Il sait bien qu'il y a unanimité là-dessus contre Bordeaux, mais il ne cessera pas de dire que c'est injuste.

M. le Président Vincent FELTESSE déclarant qu'il est vrai que chaque fois qu'on va à Bordeaux, on est stupéfait par l'état de dégradation de cette ville, **M. JUPPE** se demande si cette affirmation ironique ne vient pas d'une certaine méconnaissance de la réalité bordelaise de la part de **M. le Président**, et il se propose de lui organiser quelques circuits dans les rues de Bordeaux pour dissiper cette idée fausse qui est dans son esprit.

Puis il aborde les questions qui lui ont été posées par **C. BOST** et par **G. CHAUSSET** sur des points importants du point de vue du développement économique de notre agglomération. Il partage à 100% leur idée qu'il faut développer en France des filières industrielles dans le domaine des énergies renouvelables, une filière éolienne, une filière photovoltaïque, mais aussi une filière bois, la biomasse. Ils ont pris du retard dans tous ces domaines, ce qui est fort regrettable à son avis, et il considère qu'il faut qu'ils le rattrapent, parce que c'est vrai aujourd'hui, que quand on fait un appel d'offres, si on laisse jouer les conditions du marché, on achète des panneaux chinois ou allemands et pas des panneaux français.

Pour faire un point de la situation, il indique que sur l'éolien, on avance puisque l'appel à projets vient d'être lancé. Il ne sait pas si 2 à 3 gigawatts, c'est assez ou pas, mais c'est en tous cas une première étape significative et qui peut concerner la façade atlantique. Si le projet FAI Atlas n'a pas prospéré, il signale que ce n'est pas du fait des décisions gouvernementales, mais c'est dû à sa fragilité sur le plan industriel.

Il déclare que sur le second dossier qui est plus important, et qui est celui du photovoltaïque, il ne peut pas suivre sa collègue dans les prémices de son raisonnement, car quand elle dit qu'on ne fait rien pour développer le photovoltaïque, il lui fait remarquer qu'on a trop fait, et on est très en avance sur les objectifs du Grenelle. Il rappelle que parce qu'on a fixé un prix de rachat de l'électricité à EDF très élevé, ceci a créé un effet d'aubaine qui fait que les projets se sont entassés dans des proportions considérables, et

qu'on a un stock de petits projets portant sur les toits des maisons, ou des hangars agricoles, mais aussi de très gros projets tout à fait considérables. Il précise que le résultat de cet effet d'aubaine, c'est que ce stock étant tellement considérable, il faut en assumer les conséquences, qui sont que si on continue à obliger EDF à racheter cette électricité à un prix très supérieur au prix normal du courant qu'elle obtient par exemple dans les centrale nucléaires, cela va un jour ou l'autre se répercuter sur le consommateur. Il souligne qu'EDF n'est pas une entreprise charitable, mais une entreprise qui doit équilibrer ses comptes, et si on continue comme ça, on va se voir obligé d'augmenter le tarif pour tout le monde, y compris pour les usagers qui sont dans les plus grandes difficultés aujourd'hui dans des proportions qui ne seront pas acceptables. Il indique que c'est ce qui a conduit le gouvernement à dire « stop », car il faut regarder ce qui se passe, et voir si on peut continuer à racheter à un prix aussi important d'où le décret que Mme BOST a cité du vendredi 10 décembre dernier, par lequel le gouvernement a décidé de suspendre provisoirement les opérations en cours, pour deux à trois mois, de façon à y voir plus clair. Il ajoute qu'il faut voir à quel prix il faut racheter, quels sont les choix qu'il faut faire dans les projets qui sont en cours, et comment hiérarchiser un petit peu les besoins. Il précise qu'il a été demandé au ministre de l'économie, au ministre chargé de l'industrie, et à Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET d'animer cette concertation, et ils ont chargé l'inspecteur général des finances et l'ingénieur général des Mines d'organiser cette concertation, qui doit aboutir à un rapport qui sera remis à la mi-février, et qui permettra de recadrer une politique ambitieuse de développement du photovoltaïque.

Comme ont été évoqués tout à l'heure les projets de la Défense, il confirme que, dans la file d'attente, le ministère de la Défense avait des projets dont on considérait à une certaine époque qu'ils étaient trop ambitieux et qu'ils mangeaient une trop large part des projets privés, et ils sont donc soumis eux aussi à des moratoires, et c'est en fonction de ce qui sera décidé dans deux ou trois mois qu'ils verront s'ils peuvent se réaliser.

Au niveau des conséquences sur l'usine First Solar, il rappelle qu'ils se sont tous battus ici pour l'avoir à Bordeaux, et lui le premier, et il espère que les décisions qu'elle a annoncées sont des décisions conservatoires en attendant le résultat de la concertation qui va s'engager. En tout cas, il fera tout pour que, une fois qu'on aura ce nouveau cadre d'action fixé par les pouvoirs publics, l'usine puisse redémarrer ses projets, et se développer comme ils l'attendent, puisque c'est très important sur le plan du développement industriel de notre région.

Il voudrait terminer en disant que la Ville de Bordeaux elle-même a été, d'une certaine manière, victime de ce processus, puisque ils avaient un projet très ambitieux sur les parkings du parc des expositions, et ont été obligés d'y renoncer quand le prix de rachat a été baissé. Il indique qu'ils ont relancé un appel d'offres avec le nouveau prix de rachat, et la question qui se pose aujourd'hui est de savoir s'ils vont passer dans le dispositif avec ce nouveau prix de rachat.

Il précise que ce n'est donc pas une interruption, mais c'est le fait qu'on a été peut-être trop vite dans le développement de cette filière, qu'il faut recadrer les choses et ensuite, redémarrer pour faire en sorte qu'à l'avenir, lorsqu'ils lanceront des appels d'offres, on puisse acheter des panneaux français ou fabriqués en France, et non des panneaux fabriqués à l'étranger.

M. FREYGEFOND répond à la question de **Pierre HURMIC**, concernant la fermeture d'un incinérateur, qu'il y a des crédits inscrits à hauteur de 450 000 €, et c'est pour cela qu'ils n'ont pas souhaité, pour l'instant, rajouter des crédits. Il confirme donc qu'il y a bien des crédits pour lancer ces études concernant la demande formulée tout à l'heure par son collègue.

Au sujet de son intervention concernant le coût des accès au pont Bacalan/Bastide, il répond que les inscriptions budgétaires ont été faites par rapport à des études qui ont été délivrées par les services et il rappelle que c'est 15 M€ d'un côté, et 9 M€ sur la rive droite.

Il voudrait dire à **Joël SOLARI** qu'ils avaient émis l'idée d'une commission sur l'accessibilité qui pourrait se mettre en place suite aux conférences budgétaires qui ont eu lieu au mois d'octobre. Il lui rappelle que la CUB, dans les travaux qu'elle mène sur la voirie, en prévoit déjà de nombreux concernant l'accessibilité. Il estime qu'ils doivent faire des efforts supplémentaires, et si **M. le Président** en est d'accord, ils réuniront ce groupe de travail dans le premier trimestre de l'année. Il précise qu'il avait émis l'idée que sur les fonds supplémentaires qui sont ajoutés au fond de proximité, qui est tout de même conséquent puisqu'il a augmenté de 40% au total, ils puissent travailler sur l'affectation de ces sommes supplémentaires qu'ils ajoutent quand ils bénéficie de recettes supplémentaires de TLE.

Enfin, il partage les inquiétudes du Sénateur **ANZIANI** sur les incertitudes concernant la péréquation horizontale. Ils seront concernés l'année prochaine, et il fait remarquer qu'ils n'ont aucune donnée fiable de la part des services de l'État. Ils devront travailler avec les services fiscaux et ceux de l'État sur cette incidence qui ne sera pas neutre pour le budget de la CUB.

Il souhaiterait dire en aparté à **Max GUICHARD** qu'il est prêt à lui répondre, mais pas dans cette enceinte, sur les investissements conséquents que fait la Région dans le domaine du fer, et il est prêt à s'entretenir avec lui sur ce dossier.

Enfin, il voudrait être très précis concernant ce qu'a dit **Alain JUPPE** sur la TP. Il a rappelé dans la présentation qu'ils avaient fait une prévision budgétaire sur les recettes, assistés par un cabinet conseil qui les a aidés à faire leur séminaire finances au mois de septembre, parce qu'il n'ont aucun chiffre officiel de la part de l'État. Il rappelle que la dynamique des bases était tout de même très importante, puisqu'elle était, sur les 4 dernières années, de 3% en 2006, de 4% en 2007, de 8% en 2008, et pratiquement de 4% en 2009. Pour l'instant, sur des estimations qui restent à confirmer, il précise que l'on serait à hauteur de 2%, mais sous toute réserve, et cela veut dire là aussi que l'on perd. Il souligne que la Communauté a perdu au total, sur les dotations de compensation de la TP, 23 M€ ces 5 dernières années.

Il déclare au Maire de Bordeaux bien entendre les critiques sur le fonds de proximité, mais il souligne qu'il y a eu des efforts importants de la part de la Communauté sur les quais, sur d'autres voiries exceptionnelles et, même si c'est peut-être moins conséquent pour Bordeaux, il pense qu'il a été approuvé très largement, et pas dans l'esprit d'être contre la Ville de Bordeaux, bien évidemment.

Il tient encore une fois à remercier ses collègues Vice-Présidents, Serge HAGET et l'ensemble du service finances pour la préparation de ce PPI et de ce budget.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite formuler un premier mot assez tactique par rapport à ses collègues de gauche, pour leur rappeler que cela va faire un peu plus de trois ans qu'il préside cette noble assemblée. Il s'est demandé quel allait être l'impact des présidentielles, et finalement, il n'y pas d'impact direct, quel va être l'impact des municipales, et finalement, il n'y pas d'impact direct, et il se demande si ce sera finalement autour de la troisième circonscription que les choses vont s'agiter. Lorsqu'il perçoit les tensions, et voit les vieilles histoires ressurgir, il se dit qu'il y a peut-être des territoires qui attisent les tensions, et il n'est pas sûr que ce soit le bon lieu pour avoir ces débats entre eux.

S'il revient sur le cœur du sujet et le cœur de cette plénière, qui est à la fois le budget primitif 2011 et le programme prévisionnel d'investissements 2011 -2015, il indique que son premier sentiment est, effectivement, que ce sont de très bons documents financiers, mais également des documents très politiques et très accompagnateurs de la situation dans l'agglomération.

Le mode d'élaboration du budget, du PPI, a été rappelé et il veut remercier une nouvelle fois, en leur nom collectif, comme plusieurs d'entre eux l'ont fait, l'ensemble du pôle finances, Ludovic FREYGEFOND en tant que Vice-Président aux finances, et l'ensemble des Vice-présidents qui ont accepté le principe de ces conférences budgétaires qui peuvent prendre du temps, car ils ont pris ce rythme d'avoir un séminaire autour de l'été sur le budget, le PPI, la programmation à 10 ans et un certain nombre de rencontres. Il sait que l'on va arriver à un budget extrêmement solide, et adopté de manière quasi unanime, voire unanime.

Il estime que c'est ensuite un budget très accompagnateur, voire opportuniste par rapport à la dynamique métropolitaine. Le débat qu'ils ont devant eux sur les incertitudes financières, sur les incertitudes de leurs ressources est un vrai débat et, d'une certaine manière, il pense qu'on peut se poser la question de savoir qu'il est bien raisonnable, malgré leur excellente santé financière, de continuer à aller à vive allure en termes d'investissements et de volontarisme. Il rappelle que le PPI qui est présenté, représente plus de 2 milliards d'Euro d'investissements sur le territoire communautaire, ce qui est assez énorme. Il souligne qu'ils le font et le font sur beaucoup de grands projets sur l'agglomération bordelaise, parce qu'ils ont ensemble le sentiment qu'après le réveil de la ville centre, de notre agglomération, ils se situent à un moment de dynamique extrêmement intéressant et positif.

Il tient à dire et répéter ce discours qu'il y a peu de territoires aujourd'hui en France qui concentrent tant d'opportunités dans la décennie qui vient, dans ce contexte économique et social extrêmement morose, que ce soit sur le grand projet Sud-Ouest où le cœur est Bordeaux et ses 14 milliards d'euros d'investissements, que ce soit sur le Plan Campus qui est un des principaux de France, que ce soit sur la question des transports collectifs où, avec la troisième phase du tramway, ils arriveront en 2016-2017 à un réseau de plus de 70 km, ce qui sera pratiquement le premier réseau de tram/train de France, que ce soit sur les deux franchissements qu'ils vont réaliser entre 2012 et 2017 alors qu'on connaît la difficulté de l'histoire des franchissements sur leurs communes. Quand ils alignent tout cela, ils se rendent compte que dans les 10 années qui viennent, il y a sur l'agglomération bordelaise, une somme d'opportunités qu'il considère qu'on ne peut pas ne pas saisir. Il pense qu'il n'y aura pas forcément d'autres occasions de faire autant, de tant démultiplier

sur ce territoire, et ceci a été possible grâce à ce qui a été fait ces quinze dernières années sur le territoire communautaire. Il confirme donc qu'ils ont, en effet, un budget et un PPI extrêmement ambitieux et volontaristes dans un contexte d'incertitudes, la très bonne situation financière de notre établissement le leur permettant, avec les ressources qu'ils ont pu dégager, à la fois par des économies, par le groupe économie ressources, par les renégociations avec les délégataires, et il fait remarquer que le déficit du réseau de transports est en baisse au niveau du budget primitif, et que c'est une nouveauté par rapport à ce qui se faisait avant, sans parler des autres négociations sur l'eau et l'assainissement. Il estime donc qu'ils ont un certain nombre de marges financières et une force de frappe extrêmement importante sur le territoire.

Il ajoute que ces marges de manœuvre financières font aussi qu'ils ont une responsabilité sociale particulière par rapport aux tarifs qui sont demandés à la population de l'agglomération, car on ne peut pas, d'un côté, dire qu'on « gratte » et de l'autre, augmenter sans cesse les tarifs. Il précise que c'est pour cela qu'on a une réflexion aujourd'hui sur une tarification sociale plus pertinente, puisque cela existe dans les communes, mais cela n'existe pas encore dans cette intercommunalité.

Il répète qu'il s'agit donc d'un budget d'accompagnement, de démultiplication du site extrêmement positif sur la métropole bordelaise, mais ensuite, que c'est un budget très politique, non pas par rapport aux clivages droite/gauche, mais politique par rapport à ce qu'ils veulent faire sur le territoire de la métropole bordelaise.

Il évoque d'abord, la question de l'habitat qui aujourd'hui, est le premier poste de dépense des populations, surtout les plus fragiles, et lorsqu'ils veulent passer de 750 000 à 1 million d'habitants, il fait observer que ce n'est pas de la folie des grandeurs que de faire en sorte que les gens passent moins de temps dans les déplacements, soient là où sont les services publics locaux, et où il y a l'emploi. Il indique qu'on a continué dans ce PPI à augmenter la contribution. Concernant le foncier, l'habitat, il invite à être sans illusion, car il va falloir mettre beaucoup plus. Ils ont réussi à augmenter à 5 000 logements par an, et il rappelle qu'ils veulent passer à 9000 logements par an d'ici 2013 et leur effort devra augmenter fortement.

Il signale qu'il y a ensuite la question de la nature, de l'environnement, qui est présent dans leur budget et après ce qu'ils ont fait, ces ressources sur le territoire communautaire doivent être mieux utilisées, exploitées, protégées, et c'est aussi pour cela que sur des fonctionnements alternatifs, ils ont mis des crédits, et sur le Plan Climat dont ils ont parlé hier, a été aussi mise une somme pour anticiper la fin de l'incinération sur Cenon.

Sur la question de l'emploi et de l'économie, il précise que ce n'est pas n'importe quel emploi, ni n'importe quelle économie. Dans la charte d'urbanisme commercial qui a été co-rédigée avec d'autres partenaires, avec la Chambre de Commerce, et la Chambre de Métiers qui l'adoptera aussi, pense-t-il, il est donné une vision du commerce sur le territoire communautaire qui va plutôt sur la proximité, qui respecte les grands équilibres économiques, mais qui instille aussi des critères sociaux et environnementaux qui sont importants, même si pour l'instant, c'est une première approche.

Sur la question de l'économie, il souligne qu'il y a le Schéma Métropolitain de Développement Economique qu'ils ont adopté, il y a tous les territoires qu'ils sont en train de renforcer, et il se permet, en tant que Maire de Blanquefort et Président de la CUB, de manifester sa forte inquiétude sur la question des énergies renouvelables. Il entend les propos rassurants d'Alain JUPPE sur le photovoltaïque, mais il se demande pourquoi,

quand il y a eu ces appels d'offres suite à Grenelle, on n'a pas réfléchi à différentes possibilités de rachat des tarifs pour les particuliers, pour les fermes solaires, en milieu forestier notamment, qui ne sont pas forcément que positives. Ce sont des choses qui, à son avis, ont pu se faire dans d'autres pays. Le photovoltaïque n'est pas tout bon ou tout mauvais, mais il pense qu'on aurait pu segmenter un peu les choses, mais en tout cas, c'est quelque chose sur laquelle il faudra continuer à aller.

Il indique qu'il y a enfin cette question des déplacements qui est toujours leur cœur de compétence. Il fait remarquer qu'ils vont faire beaucoup dans ce budget sur les déplacements, et beaucoup sur les déplacements doux, beaucoup sur les transports collectifs, et ils mettent également des crédits sur les navettes fluviales. Il n'empêche que cette question des déplacements au quotidien pour les habitants de l'agglomération bordelaise les agite depuis quelques semaines, observe-t-il, et depuis quelques mois, car elle n'est pas si aisée que cela. Malgré tous les efforts qu'ils ont faits sur les transports collectifs, et qu'ils continuent, ils se rendent compte que cela ne suffit pas, et malgré tous les efforts qu'ils font pour articuler la question de l'habitat aux transports collectifs (et à ce titre là, l'opération 50 000 logements se veut exemplaire), le sentiment qu'ils ont aujourd'hui est celui d'une dégradation. Il rappelle qu'on a vu les bons résultats de l'enquête ménage à l'intérieur des cours, ceux un peu moins bons à l'intérieur de la rocade et à l'extérieur.

Il n'entend pas revenir sur les débats antérieurs sur, oui ou non, un grand contournement, n'étant pas sûr que ce dernier allait apporter la solution à tout. Il rappelle que l'allègement sur le trafic rocade était assez faible, et il constate que depuis que ce projet a été abandonné collectivement, et c'est une faute collective, ils n'ont plus de stratégie globale de déplacements. On a pu espérer que ça allait être réglé au niveau du schéma régional, au niveau du SCOT parce qu'on a beaucoup de trafic de transit, mais il relève que cela n'a pas été fait, et qu'il faut qu'ils prennent leurs responsabilités pour rouvrir globalement ce débat, à la manière, finalement, dont ils travaillent dans cette assemblée communautaire où ils s'enrichissent mutuellement de leurs prises de position, pour qu'on arrive à un certain nombre de solutions. Ils ont eu ce premier débat en réunion des Vice-Présidents hier, et il pense qu'il faut qu'ils arrêtent de raisonner uniquement en termes de tuyaux. Il a envie de dire, de façon provocatrice, que les transports collectifs, d'une certaine manière, sont aussi une forme de tuyaux. Il estime qu'il faut qu'ils raisonnent beaucoup plus en termes d'usage et de flux, parce que, de toute façon, vu les enjeux financiers qu'il y a devant eux, avec la mise à 2 fois 3 voies de l'ensemble de la rocade pour 500 M€, c'est pratiquement impossible dans les décennies qui viennent. Il considère donc qu'on ne peut pas attendre cela, surtout que cette mise à 2 fois 3 voies ne sera pas forcément la solution. Il estime qu'on ne peut pas non plus dire « attendons un grand contournement », surtout que ce ne sera pas la solution, mais on ne peut pas non plus rien faire, en mettant le paquet sur TER, tramway et CUB.

Il indique qu'il y a donc un sujet collectif qu'il leur incombe de rouvrir ici à la CUB. Ce sera sur une échelle territoriale plus large, mais force est de constater à son sens, que les autres partenaires ont tendance à se dire que c'est la CUB qui est au centre, et qui doit prendre l'initiative. Il précise qu'on reprendra l'initiative dès le mois de janvier, et il fera ses premières déclarations dans quelques jours. Il précise qu'on a mis en place, à l'Agence d'Urbanisme, un comité partenarial des grands projets où il y a tout le monde, État, Région, Département, à un très haut niveau de responsabilités, et on actera une première

méthodologie de travail au prochain comité des grands projets qui aura lieu au mois de mars.

Il déclare n'avoir aucun tabou sur cette question des déplacements, aucun a priori, ni dans un sens, ni dans l'autre, et toutes les solutions devront être examinées, même celles qui peuvent faire réagir, et on devra aller au bout de la logique, parce qu'il n'a qu'une seule conviction, c'est qu'il n'y aura pas une réponse unique. C'est un sujet supplémentaire qu'il faudra que l'on ouvre durant l'année 2011 ajoute-t-il.

Il remercie les uns et les autres pour leur participation aux conférences budgétaires et propose de passer au vote, étant d'avis que l'on fasse un vote global et non par chapitre.

PPI
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Europe Ecologie-Verts s'abstient

Budget 2011
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/12/ 4 Budget des services à caractère industriel et commercial de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour l'exercice 2011 - Octroi de subventions par le budget principal - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/12/ 7 Contrats de financement long terme renouvelables souscrits par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Autorisations budgétaires sur l'exercice 2011 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2010/12/ 25 Adhésion au réseau CIVINET francophone - Décision - Autorisation – Désignation

M. le Président Vincent FELTESSE propose de désigner Gérard CHAUSSET pour être ce représentant.

Il enregistre l'accord unanime du Conseil sur le fait de ne pas recourir à un vote à bulletin secret, ainsi que sur cette proposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
M. CHAUSSET est désigné

M. GAÜZERE**2010/12/ 26 Réseau tbc - Budget prévisionnel 2011 - Approbation**

M. GAÜZERE remercie les collègues avec lesquels il a travaillé, notamment les deux Vice-Présidents, Michel OLIVIER et Clément ROSSIGNOL, ainsi que les collaborateurs du service de la DDU qui lui ont toujours apporté leurs savoirs techniques, et qui les ont éclairés, ou parfois mis en garde, sur leurs choix ambitieux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**M. GAÜZERE****2010/12/ 27 Réseau tbc - Evolution de la grille tarifaire en 2011 - Adoption**

Mme DIEZ indique que si cette grille tarifaire leur propose une évolution de prix correspondant aux différents tarifs proposés aux usagers, elle est toutefois, à son sens, incomplète, car il y manque le paragraphe qu'elle dénomme tarif spécial pour les voyageurs de la ligne B entre les stations Bassins à Flot et le terminus Claveau. En effet, elle signale que les voyageurs, après avoir été débarqués d'une rame aux Bassins à Flot alors que celle-ci indiquait Claveau, et ce pour renforcer l'autre bout de la ligne, se voient contraints d'attendre le tramway qui voudra bien se hasarder à assurer son service jusqu'à Claveau. Elle précise que les honnêtes voyageurs compostent à nouveau leur titre de transport et, pour peu qu'ils aient dépassé l'heure de validité, ils repaient. Elle fait observer que pour eux, c'est double tarif. De même, elle indique que le fonctionnement aléatoire de cette portion de ligne, incite les usagers venus en voiture à stationner en masse au plus près des bassins à flot, désertant le parc-relais Brandenbourg qui, pour information, compte 12 à 15 véhicules les jours d'affluence, et les privant de ce fait de l'avantage tarifaire proposé par le parc de 3 €, le conducteur et chacun des passagers obtenant un titre de transport aller-retour. Pour peu que dans une démarche de développement durable, l'automobiliste soit accompagné de 3 personnes, par exemple, elle fait remarquer que pour eux, ce sera six fois le tarif, soit 8,40 €.

Elle rappelle que le service public délégué à Kéolis a pour premier objectif d'assurer l'égalité de tous les citoyens, mais qu'il manque là à son obligation de moyens, et s'il n'y a pas de volonté d'améliorer le service, ce ne sont pas ces augmentations tarifaires qui y mettront bon ordre. A titre personnel, et au nom des mécontents de cette ligne, en l'état actuel des choses, elle s'abstiendra sur ce dossier.

M. GUICHARD indique faire cette déclaration à la place de Michel OLIVIER qui est pris par la question du réseau de transports. Il précise l'avoir relue 10 fois pour être sûr de ne pas toucher à un élu intouchable ici, dont il sait que si on parle de lui, cela soulèvera de suite, des arrières pensées politiciennes. Aussi n'en parlera-t-il pas.

Il pense que cela n'étonnera pas cette assemblée que son groupe votera contre cette délibération.

Il rappelle qu'encore très récemment, la grille tarifaire du réseau des transports urbains de l'agglomération était, en comparaison avec les tarifs des réseaux dans les agglomérations de même importance, dans la fourchette la plus basse pour la plupart des tarifs, mais au

fur et à mesure des années, il observe que les tarifs de la CUB se placent dans la moyenne, voire dans la fourchette haute pour certains d'entre eux.

Il constate que c'est dans la période 2008-2010 que ce rattrapage s'effectue, période durant laquelle on vit une des plus graves crises économiques que l'on ait connues, qui touche durement leurs concitoyens. Il souligne que durant les deux dernières années, plus de la moitié des entreprises n'ont pas augmenté leurs salariés, et il constate que c'est dans ce moment-là que l'on augmente les tarifs, ce qui est à son avis, un signe de plus de soumission à cette idéologie libérale dévastatrice pour les citoyens. Il estime que c'est l'impôt qui doit financer les services publics, et non les usagers, la plupart d'entre eux étant d'ailleurs contraints.

Il demande si la Communauté croit favoriser l'utilisation des TCU en augmentant leurs tarifs et croit lutter pour l'environnement en rendant les transports publics trop chers.

Il signale que les experts de l'INTA qui ont rendu la semaine dernière leurs conclusions sur notre agglomération, ainsi que l'invité suédois à la conférence sur la mobilité, ont bien mis en valeur l'importance des tarifs dans la fréquentation des TCU, les premiers prônant même des tarifs différenciés selon les heures de la journée.

Aussi déclare-t-il que ne faut pas compter sur les élus Communistes et apparentés pour accompagner ces dérives libérales. Ils considèrent que les transports publics urbains devraient être une de leurs premières priorités, et que l'impôt doit être le moteur du financement des services publics.

M. ROSSIGNOL indique que les élus Verts se félicitent tout d'abord de la création de deux nouveaux titres qui viennent faciliter l'intermodalité, qui sont l'abonnement TBC, plus Vcub pour une semaine hebdomadaire, principalement pour les touristes, et l'abonnement combiné TBC AutoCool, c'est-à-dire l'utilisation différente de la voiture qui fait écho aux propos de M. le Président sur un nouvel usage de la voiture, qui sera une des réponses combinant modes doux et transports en commun aux problématiques liées actuellement aux déplacements de l'agglomération. Ils sont également satisfaits du maintien de la tarification Vcub, et du maintien à leur niveau actuel pour le Pass soirée, une des principales novations de l'offre actuelle.

Par ailleurs, ils souhaitent que l'on avance sur l'expérimentation du post paiement, la mise en place d'une billettique unique entre les différentes autorités organisatrices de transports, et qu'il soit réfléchi à l'opportunité et la faisabilité d'une tarification différente pour les usagers CUB et hors CUB, qui passerait par des accords avec les collectivités territoriales avoisinantes, ainsi qu'à la mise en place d'une tarification sociale basée non plus sur le statut, mais sur les ressources des personnes. Il souligne qu'il s'agit d'un point très important à leurs yeux. Enfin, ils demandent la réflexion sur la création d'un billet groupe ou famille pour les cyclistes qui utiliseraient les parcs-relais, au même titre que les automobilistes.

Concernant le débat sur la gratuité qui revient à chaque fois, ils le considèrent très intéressant, mais il ne devrait pas se limiter aux transports en commun à leur avis, et on pourrait également réfléchir à une part gratuite des enjeux essentiels à la vie en collectivité, et à la vie tout court dans une société. Il demande pourquoi il n'y aurait pas un

minimum gratuit d'accès à l'eau potable, à l'assainissement, un minimum d'électricité pour pouvoir se chauffer et cuisiner, et ensuite, un tarif fortement en augmentation selon lequel plus on consomme, plus on paye, et non pas le contraire. Il demande également pourquoi ne pas réfléchir à la gratuité des repas pour les enfants le midi dans les cantines des établissements primaires, parce qu'on sait que pour de nombreuses familles, le seul repas équilibré est celui du midi. Il ajoute qu'on peut également aborder le logement.

Il fait remarquer qu'il y a énormément de sujets qui touchent de près ou de loin leurs compétences, qui pourraient les amener à réfléchir à une part de gratuité pour les personnes précaires, fragilisées, qui augmentent dans notre société. Il pense que ce débat est très intéressant, et qu'ils pourraient l'ouvrir de manière transversale et globale.

M. GAÜZERE voudrait dire à **Mme DIEZ** que, finalement, ses revendications étant toujours redondantes, il dira toujours la même chose, à savoir que sur la ligne B, ils ont des problèmes d'ordre technique à cette extrémité, et tant que cette problématique technique ne sera pas résolue, ils auront là un service absolument dégradé. Il estime qu'on peut discuter sur la question de mettre en place une énième tarification, n'y voyant pas d'inconvénients, mais insiste sur le fait que l'élément fondamental, c'est la problématique technique à ce niveau, et il avait demandé une étude à Mme la Directrice du pôle sur l'état actuel de cette problématique technique. Sa réponse va arriver, mais il précise qu'elle n'est pas encore venue.

Il rappelle qu'à ce niveau, cela fait un an et demi, voire deux ans, que l'on bute sur cette problématique.

Il répond à **Max GUICHARD** que son argumentation est bien rodée et sous-tendue toujours par une certaine idéologie. Il relève deux contrevérités. Il cite la première, sous le témoignage de **M. le Président** qui les avait invités à un voyage d'étude dans ce pays, qui est qu'en Suède le transport est cher et même très cher, puisque le tarif minimum est le double de celui à Bordeaux. Quant à la tarification sociale, il fait observer qu'elle représente 28 M€, à juste titre, ce qui constitue des chiffres extrêmement importants. Il indique qu'ils sont en train, sachant que ce sera à **Christophe DUPRAT** de terminer le travail, de voir comment on va refondre cette tarification sociale. Il précise qu'il y a un bureau d'études qui a été choisi, qui travaille bien, et qui aujourd'hui, a entendu les différents acteurs qui les entourent, la CAF, le Département, la Région, les différentes associations, pour essayer d'améliorer cette tarification sociale, et en tous les cas, en effet, de ne pas priver les gens précaires. Il souligne que la précarité intéresse tout le monde, mais entre précarité et gratuité, il y a un grand vide, et il dira à cet effet toujours la même phrase, à savoir que la gratuité est toujours démagogique, et la démagogie n'est pas gratuite, et que, souvent, l'enfer est pavé de bonnes intentions.

M. le Président Vincent FELTESSE signale sur la question de la tarification, qu'il y a un groupe de travail qui s'est mis en place. Il entend que ce soit un vrai groupe de travail, productif, qui remettra des conclusions durant l'année 2011.

Concernant l'interpellation de **Martine DIEZ** et d'autres élus du secteur de Bacalan, ainsi que du Maire de Bordeaux, il convient qu'en septembre 2009, on a mis cette fameuse écluse tournante pour le tramway, et qu'il y a un certain nombre de difficultés. Il rappelle que le choix avait été fait il y a quelques années, dicté par deux raisons. Il précise que la première est une raison de coût, et surtout, une raison d'usage, parce que c'est quelque chose qui permettait de continuer d'avoir le passage du tramway ainsi que celui d'un

certain nombre de bateaux qui pouvaient rentrer. Il constate que depuis septembre 2009, les difficultés s'accumulent, et il y étudie, contre études, des problèmes de dilatation quand il fait chaud, la découverte du fait « qu'il y a parfois de l'eau dans la Garonne », et la dernière crue qui a été assez élevée, où une partie du matériel a été dégradée par l'eau. Il signale qu'on est en train de régler cela.

Le dernier sujet qui demeure, et qu'il a pu évoquer avec la Direction de Kéolis, y compris au niveau national, est celui de calage des choses, puisque tout cela est automatisé et que le degré d'erreurs ne peut pas être supérieur au millimètre. Lorsqu'un ouvrage qui doit faire quelques dizaines de tonnes est déplacé, il invite à bien imaginer qu'il est difficile de caler les choses au millimètre. Aussi déclare-t-il avoir une grande annonce à leur faire, qui est qu'après discussion avec les services, les ingénieurs, etc., ils viennent de découvrir un moyen extraordinaire, d'une performance technologique inégalée, qui est l'homme. Il est donc proposé qu'il y ait un contrôle visuel après le recalage, et qu'on puisse dire au tramway de passer. Il souligne qu'il n'y a que cette solution assez simple, qui ne peut pas être pérenne parce qu'elle aura un coût, puisqu'il y aura quelqu'un pour confirmer les choses, mais qui devrait permettre, très rapidement, que le tramway repasse de manière normale et après, ils repasseront à l'automatisme.

Mme DIEZ voudrait que soit respectée la destination du tramway sur ce secteur, sachant que ce ne sont pas que les Bacalanais qui le souhaitent parce qu'il y a d'autres usagers qu'eux. Lorsque quelqu'un qui doit se rendre au terminus Claveau prend un tramway marqué Claveau, après avoir vu passer deux tramways Bassins à Flot, prend le troisième, et qu'avec ce troisième, il est encore débarqué à Bassins à Flot et doit en attendre un quatrième, elle estime que c'est simplement se moquer du monde. Elle insiste sur le fait qu'ils voudraient bénéficier d'un petit peu plus de considération, par rapport au fait que ne sont pas respectées les destinations affichées sur le tramway, et que les gens paient deux fois leur transport. Elle ajoute que trop, c'est trop !

M. GAÜZERE lui donne tout à fait raison, parce qu'il est intervenu deux fois auprès de la Direction de Kéolis à ce sujet et, en effet, il est tout à fait anormal qu'un tramway qui se dirige vers le point A n'y arrive pas. Il souligne qu'il est facile de changer l'annonce. Il estime que c'est un problème du délégataire, et annonce que pendant la période des fêtes, il va intervenir à ce niveau.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Mme DIEZ s'abstient, le groupe des
élus Communistes et apparentés vote
contre

Mme ISTE

2010/12/ 34 Régie d'Exploitation des Restaurants - Fixation des tarifs et participations 2011 - Adoption

Mme MELLIER indique qu'il apparaît totalement injuste aux élus Communistes et apparentés de vouloir compenser la hausse des denrées par une augmentation de 2 % des tarifs payés par les agents, alors que parallèlement la subvention d'équilibre versée par la CUB diminue de 62 550€ (- 6,6 %). Elle rappelle que cette diminution de la

subvention CUB découle directement d'une augmentation de 8,8% soit 64 000 euros des recettes perçues sur les agents.

Elle considère qu'on peut donc dire qu' en 2011 les agents vont subir une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat déjà bien « amputé » par les hausses des loyers, du gaz, d'électricité, d'impôts locaux et fonciers, ou encore d'assurances obligatoires, sans le moindre soupçon de hausse de salaire.

Elle ajoute qu'en plus, ce ne seront pas non plus les agriculteurs, qui ont perdu près de 30% de leur revenu, qui bénéficieront de la hausse des denrées, mais bien les intermédiaires et les grands groupes de l'alimentaire qui, une fois encore, sont les grands vainqueurs.

Aussi voteront-ils contre.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
apparentés vote contre

M. SOUBIRAN

2010/12/ 49 MIN de Bordeaux Brienne - Renouvellement de la convention de gestion- Remise en affectation comptable à la Régie des biens immobiliers et transfert des sources de financement associées - Décisions - Autorisation

Mme MELLIER précise qu'à la vue du rapport et des débats au Conseil d'Administration du MIN, il semble aux élus Communistes et apparentés que de grandes contradictions se font jour dans ce dossier. En effet, elle souligne que les évolutions comptables tendent à mettre l'établissement en déficit, déficit qui ne peut être évité que s'il y a accueil de nouveaux commerçants, accueil impossible à ce jour, puisque le MIN est à l'étroit. D'autre part, elle rappelle qu'il est envisagé, comme l'évoque le rapport, la recherche d'une annexe qui doit répondre à ces besoins, le tout dans un contexte Euratlantique, qui dans sa vision de quartier d'affaires, doit bouleverser l'accès routier au MIN, le rendant plus difficile. Tout ces éléments mis bout à bout les amènent à la conclusion pour certains d'entre eux ici, que le sort du MIN sera celui de l'abattoir.

Elle sait bien que l'on va tenter de les rassurer, mais tout ce qui se passe sur le terrain contredit les propos lénifiants, et la seule chose qui pourrait les rassurer, serait que l'on agrandisse le MIN dans le périmètre d'Euratlantique, mais le rapport écarte cette possibilité.

Aussi voteront-ils contre.

M. RESPAUD indique que s'il est vrai que le MIN a été profondément menacé dans ses fondements, c'est parce qu'au niveau national, il y avait une réforme qui était poussée par l'ancien gouvernement, qui n'a pas été adoptée, et heureusement à son avis. Le MIN reste un lieu protégé par rapport aux grands groupes privés et il croit qu'on ne peut que s'en réjouir. Il pense que tous les participants au Conseil d'Administration du MIN sont d'accord pour préserver cet outil commercial exceptionnel.

Il voudrait rassurer Mme MELLIER parce qu'il y a quand même des engagements qui ont été pris. Il souligne que la construction de la nouvelle halle est un plus pour l'ensemble des opérateurs, et on ne peut pas l'abandonner ainsi. Il cite également la volonté d'ouvrir sur le quartier Belcier et il pense que le futur Président de Bordeaux Euratlantique maintiendra cette idée, parce qu'il y a un certain nombre de services, la Poste, restaurants, etc., qui peuvent être utilisés, à la fois par le quartier et par le MIN, et cela va conforter tous les services annexes qu'il y a à l'intérieur du MIN.

Il évoque aussi la volonté de tous les opérateurs de se développer dans le site, surtout si on met l'administration côté Belcier. Il estime donc que dans le site et hors site il y a la possibilité d'accueillir encore de nombreux opérateurs, et cela a encore été le cas récemment pour le marché des fleurs.

Il considère que c'est un élément important de régularisation des marchés et que s'il a une remise en cause du MIN, elle ne viendra pas de l'intérieur, ni des Bordelais, ni du Conseil d'Administration, mais elle viendra uniquement de l'idéologie libérale qui peut exister au niveau national, car dès qu'on parle de régularisation des marchés, c'est vrai qu'il y en a un certain nombre qui voudraient bien passer à côté. Il estime qu'il faut se battre aussi au niveau national.

M. BRON tient à dire, pour rassurer Mme MELLIER, que cela n'a pas toujours été le cas, mais ils ont aujourd'hui un MIN qui marche, et qui marche bien, et la meilleure preuve, en est la délibération qui leur est présentée, puisqu'elle va permettre l'autonomie encore plus grande du MIN. Il considère qu'il faut donc laisser à ce marché la possibilité d'exercer cette autonomie et il le pourra. Il tient à cette occasion à souligner et à saluer le travail qui est fait par le Directeur, le MIN étant extrêmement bien géré, comme le sait Mme MELLIER, qui assiste à leurs réunions du Conseil d'Administration.

Suite également à ce que vient de dire Jacques RESPAUD, il précise que le Maire de Bordeaux lui-même, mais d'autres parlementaires de ce département également, de tous bords d'ailleurs, sont intervenus pour enrayer un processus. Il insiste aussi sur le fait que grâce, ici, à une gestion coordonnée avec d'autres acteurs, ils n'avaient pas une crainte véritablement de déstabilisation du MIN, eu égard à ce nouveau dispositif qui a obtenu une prorogation, rappelle-t-il, de deux ans.

Il souhaite aussi rassurer Mme MELLIER en lui disant que l'on continue à densifier sur le MIN, notamment par le rachat très bien maîtrisé, souligne-t-il, de l'ancien marché des mareyeurs, mais que ceci aura des limites, et que, par voie de conséquence, le plus rapidement possible, il leur faudra trouver un lieu sur le territoire communautaire pour pouvoir créer une nouvelle annexe qui, à terme, s'avère vraisemblablement nécessaire et indispensable.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
apparentés vote contre

M. TURON**2010/12/ 60 Syndicat du Guâ - Projet de substitution - Décision- Autorisation**

M. le Président Vincent FELTESSE propose de désigner selon cet ordre M. Héritié, Mme Cartron, MM Turon, Maurras, Alain David, Mme Lacuey, MM Touzeau et Soubabère en tant que titulaires, et MM Lagofun, Chausset, Mme Brézillon, MM Feugas, Egron, Couturier, Mme Faoro et M. Soubiran en tant que suppléants.
Il enregistre l'accord unanime du Conseil sur le fait de ne pas recourir à un vote à bulletin secret, ainsi que sur cette proposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Désignations effectuées

M. TURON**2010/12/ 61 Détermination des forfaits branchements assainissement - Année 2011 - Adoption - Autorisation**

M. GUICHARD précise que si, par principe d'équité sociale au sein d'une approche publique de gestion, les élus Communistes et apparentés sont défavorables à toute augmentation de tarifs, forfaits, taxes ou imposition qui ampute le pouvoir d'achat des ménages, cette délibération les interpelle particulièrement pour plusieurs raisons qui sont d'abord par son taux d'actualisation de + 10% pour 2011, ensuite par la justification de ce taux par le prix réel du coût de ces branchements, ce qui les conduit à s'interroger sur le montant de ces coûts et leur mode de calcul. Enfin, encore une fois, ils sont amenés à récuser cette logique financière de comptabilité d'entreprise qui vise à équilibrer les recettes et les dépenses, et ainsi aggraver la situation des ménages, qui plus est en ces temps insupportables de crise.

Ce sont donc bien deux visions de gestion qui s'affrontent, celle de service public basé sur la nécessité de répondre aux besoins pour tout citoyen en toute équité ou celle d'un service à un public solvable, comme peut le réaliser toute entreprise privée, de service notamment.

Il pense que chacun aura compris quel type de choix de gestion ils défendent, et donc pourquoi ils votent contre cette délibération.

M. TURON rappelle que c'est un programme de constructions et qu'on est dans une situation un petit peu différente de la tarification sociale. Il fait observer qu'à un moment donné, ce qui n'est pas payé par l'utilisateur, il faut que ce soit le contribuable qui le paie. Il y a ce qui est supportable et ce qui n'est pas supportable et c'est pour cela qu'il a demandé qu'il y ait une évaluation en 2011 de l'impact que cela peut représenter pour la construction, ainsi que sur les gênes occasionnées pour l'accession sociale à la propriété que cela pourra engendrer. A son avis, c'est cet aspect là qu'il faut voir. Il ajoute qu'il y a souvent une mauvaise information et les promoteurs oublient fréquemment de dire qu'en fin de course, il y aura une série de taxes qui vont se cumuler, d'autant plus que ce n'est pas inscrit dans les permis de construire.

Il pense qu'il faut apporter de l'information très clairement au moment de la délivrance du permis de construire pour avoir une vision globale de ce qui va arriver, parce qu'il est vrai qu'il y a tous ces coûts qui arrivent à faire très lourd en fin de parcours et qui sont souvent

sous-évalués quand on se lance dans l'aventure de l'accession à la propriété ou de la construction.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne que le différentiel de prix reste important par rapport au coût réel, et que cela ne cesse de s'alourdir pour les propriétaires.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
apparentés vote contre

M. BOBET

2010/12/ 79 Agenda 21 - Validation du Schéma d'orientations stratégiques - Décision

Mme CURVALE souligne qu'il s'agit d'une délibération importante, puisque c'est la reconnaissance de la démarche qui a été engagée depuis plus d'un an, démarche concertée, partenariale, associant à la fois les services, les élus, des associations, etc. Elle précise qu'elle vise vraiment à mettre en œuvre un changement des comportements, à acquérir encore davantage une culture du développement durable, et à avoir un fonctionnement réellement transversal.

Elle pense que certains diront qu'on est là dans des constructions purement intellectuelles et assez éloignées de l'opérationnel et du concret. Elle reconnaît qu'en un sens, on est assez loin de ce qu'on pourrait appeler la « culture des tuyaux » plus proche des compétences fondamentales de la CUB, pourtant, pour ceux qui ont pris le temps de regarder de manière détaillée les orientations qui figurent dans la délibération, elle fait observer qu'on retrouve toute une série d'actes très concrets qui étaient déjà mis en œuvre, et qui pourront monter en puissance, comme la démarche d'achats responsables, les achats groupés avec les communes, un réseau de « ressourceries » « recycleries », etc...

Elle croit qu'on a tendance à oublier souvent que dans Agenda 21, au sens étymologique, il y a la notion d'actions, d'actes, qui doivent être faits, et ce que lance aujourd'hui la CUB, c'est une volonté de s'engager dans une démarche exemplaire qui sera reconnue par cette labellisation, et de pouvoir faire. Elle estime que c'est important, parce que l'on est peut-être à une période où, après qu'il a été beaucoup question de développement durable, on a tendance à penser que c'est déjà derrière nous, et qu'il n'y a plus rien à faire. De même qu'au début de ces démarches de développement durable, certains pensaient, comme M. Jourdain, avoir toujours fait du développement durable, comme lui-même avait toujours fait de la prose, mais sans peut-être en avoir réellement fait.

Donc, au-delà des discours, elle pense qu'on est bien dans un passage à l'acte, et c'est pourquoi il est important qu'ils le marquent fortement aujourd'hui.

Mme MELLIER relève que cette délibération marque la volonté de la CUB de s'inscrire dans une démarche de développement durable que les élus Communistes et apparentés partagent.

Elle souhaiterait faire quelques remarques à propos du document lui-même, et elle souligne tout d'abord, que sur le document, la présentation en rubriques points forts,

points faibles, projets et actions, et orientations, permet une bonne visibilité du document, tandis que sur le fond, le développement durable s'appuie sur 4 piliers qui sont l'économique, l'environnemental, le social, la démocratie. A propos de ce dernier aspect, un point positif est, à son avis, à noter concernant la démarche, à savoir que le fonctionnement en ateliers entre agents communautaires et partenaires associatifs a permis une construction collective du schéma d'orientations, à la base du document qui leur est présenté.

Dans le volet social, au sujet de la gestion des Ressources humains, elle relève « un dialogue social qui fonctionne au sein de la CUB » mais « des agents qui connaissent mal l'ensemble des projets portés par la CUB ». Elle souligne que le récent conflit à propos de la conduite du changement montre bien que des efforts sont à accomplir dans ce domaine.

Un autre point faible évoquant la nécessité de renforcer la sensibilisation des agents sur les éco-gestes à accomplir, ils partagent cette volonté, tout en mettant en garde contre une possible dérive qui consisterait à culpabiliser les salariés. Ils pensent au contraire qu'il faut développer l'information.

Elle conclut que les élus Communistes et apparentés approuvent ce dossier.

M. BOBET exprime le souhait de voir adhérer un maximum d'élus de cette assemblée à cette démarche. Ils vont dans ce sens régulièrement, et la conférence des communes a vu nombre d'élus présents ainsi que des réunions diverses et variées ensuite qui ont été assez suivies, mais il souhaiterait que beaucoup d'élus s'y associent et adhèrent pleinement à cette démarche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/12/ 90 Bordeaux - SARL Musik Institute Bazar - Création d'un pôle de l'économie musicale - Aide compatible à montant limité N7/2009 du 19 janvier 2009 - Décision - Autorisation

M. HURMIC précise que son intervention portera plus sur la forme que sur le fond du dossier qu'il n'abordera pas.

Sur la forme, il pense que cela révèle certains dysfonctionnements démocratiques de cette assemblée, dans la mesure où il s'agit d'un dossier qui a été rejeté à l'unanimité par la Commission Finances. Il y a des membres qui font partie de cette Commission qui leur ont dit que le projet a été rejeté à l'unanimité des présents, et c'est la raison pour laquelle ils auraient souhaité que ce projet ne soit pas abordé aujourd'hui à l'ordre du jour, mais soit reporté à une date ultérieure. Au moment où M. le Président veut légitimement revaloriser le rôle des Commissions, ce qu'il estime personnellement important si on veut que leurs collègues soient de plus en plus présents dans les Commissions, il faut à son sens, non seulement revaloriser leur rôle, leur fonctionnement, mais en tous cas tenir compte de leur point de vue. Or là, il invite M. le Président à convenir avec eux qu'il est assez saugrenu de voir qu'ils puissent aujourd'hui être appelés à délibérer sur cette subvention alors que ce dossier a été rejeté à l'unanimité par la Commission des Finances

avec des problèmes de fond posés au cours des discussions, tandis qu'il lui semble que la Commission Économique s'est prononcée, elle, favorablement.

Pour ces raisons, les Verts ne veulent pas « plomber » ce projet, mais en tous cas, ils veulent affirmer leur position qui a été à la genèse de la présentation de ce dossier, et donc, ils ne participeront pas à ce vote.

Mme BONNEFOY confirme qu'effectivement, lors de la Commission Finances, il y a eu un avis unanime des élus par rapport à cette délibération, et cela était surtout dû au fait qu'ils n'avaient pas assez d'éléments pour étudier le dossier. Elle souligne que ce n'était pas une question de fond, et indique que pour sa part, elle s'abstiendra.

M. DUCASSOU précise qu'il fait partie de la Commission des Finances, qu'il y siégeait la dernière fois, que malheureusement, elle s'est prolongée par une présentation du budget et du PPI, et du fait qu'il avait une contrainte de présidence d'une autre Commission en fin de matinée, il a été obligé de partir alors qu'il aurait certainement apporté les informations qui étaient, semble-t-il, manquantes lors de la réunion de la Commission des Finances.

Il fait remarquer que c'est vraiment un dossier qui s'inscrit dans l'économie créative. Chacun sait qu'il y a, aujourd'hui, un vrai problème sur un certain nombre de filières, notamment celle de la musique, avec l'augmentation du téléchargement qui met en péril la filière qui va de la production à la diffusion, et il indique que là, il y a un dossier qui intègre la totalité de la chaîne. Il signale que cela va d'une salle de spectacles qui est tout à fait en complément entre, en amont, le café concert et, en aval, les grandes institutions que l'on connaît, tant sur la rive droite, avec le Rocher de Palmer, que sur la rive gauche, avec le Krakatoa, mais il y a également studios d'enregistrement, disquaires, librairies, lieux d'expositions, soit toute une chaîne avec la création d'emplois, dans un quartier à proximité de l'université et donc, dans une dynamique qui doit concourir à cet équilibre culturel et économique entre la rive gauche et la rive droite.

Il se permet donc de vraiment insister sur le caractère, qui est peut-être mal perçu par certains, de ce qu'est l'économie créative. Il indique que si ce dossier est passé aujourd'hui au niveau de la Région, c'est dans le cadre de l'économie créative. Il ajoute qu'il est passé en CP parallèlement à la présentation au niveau de la Ville de Bordeaux où la notion d'économie créative a fortement été signalée. Il rappelle l'implication du centre national de la variété, parce qu'il y a un vrai problème au niveau de cette filière, tant localement qu'au niveau national.

M. GALAN souligne que concernant ce genre de dossier, se pose la question de la compétence de cette assemblée, qu'ils ne cessent de rappeler, et c'est la raison pour laquelle les élus Communistes et apparentés ne participeront pas au vote.

M. le Président Vincent FELTESSE ne sait pas si cette assemblée est compétente sur l'économie créative, en revanche, il revendique personnellement quelques compétences sur ce genre de dossiers. Il rappelle que c'est passé en Commission, qu'on a vu la position des uns et des autres, mais ce n'est pas parce que cela s'appelle économie créative qu'il ne faut pas qu'il y ait d'analyse des choses.

Il fait remarquer que ce qu'ils se préparent à voter revient à mettre 10 000 € par emploi pour aider une structure privée, pour faire en sorte que les disquaires et les librairies

soient logés dedans avec un loyer qui ne sera pas le même, et donc, on considère que sur les librairies indépendantes sur l'agglomération, on fait un effort sur les loyers. Il indique qu'il y a la librairie que l'on connaît bien, puisqu'un des propriétaires adore le caricaturer en Duffle-coat, et il n'est pas sûr qu'elle parte dans ce pôle.

Il signale qu'il met aux voix ce rapport, mais que s'il n'a pas des informations précises, il mettra aux voix une autre délibération au mois de janvier pour retirer la subvention. Il rappelle qu'il y a des problèmes de crédits européens et qu'on est un peu bloqué là-dessus. La Ville et la Région ont voté, mais il n'est pas totalement convaincu.

M. JUPPE veut bien que l'on soit d'une grande vigilance, et il déclare l'être le tout premier, mais sur le débat de savoir si c'est de l'économie ou si c'est de la culture, il croit qu'il va bien falloir sortir un jour ou l'autre de cette ambiguïté qu'ils entretiennent depuis longtemps. Personne ne sait exactement ce que c'est que l'économie créative, mais s'il y a une seule certitude à son avis, c'est que les industries culturelles font bien partie de l'économie créative, et là, on est vraiment dans un dossier qui a une dimension industrielle et économique.

Il est d'accord pour qu'on affine un peu les choses et qu'on regarde les conditions de concurrence entre les librairies privées et ce qui se passe là, mais il estime qu'il serait tout à fait dommage de renoncer à un projet qui a une valeur culturelle et économique certaine.

M. le Président Vincent FELTESSE lui répond que c'est bien pour cela qu'il la met aux voix, mais si on fait cela, il souligne qu'on constitue un précédent sur d'autres soutiens dans ce domaine, et il pense moins à la question de la librairie qu'à celle de la filière musicale des labels indépendants, à une hauteur qui est importante.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Mme BONNEFOY s'abstient, les
groupes des élus Communistes et
apparentés et Europe Ecologie-Verts ne
participent pas au vote

Mme FAYET

2010/12/ 105 Programmation 2010 de logements locatifs conventionnés - Mise à jour des opérations retenues - Décision - Autorisation - Demande de crédits supplémentaires

Mme FAYET indique qu'on a un déficit du côté des PLAI, et sans vouloir polémiquer, que certainement que la prise de position du Conseil Général dans l'année 2010, qui a retiré son intervention pour les structures PLAI, a perturbé le bon déroulement et l'achèvement de certains dossiers. Elle espère donc que ceux-ci pourront voir le jour avec le soutien du Conseil Général en 2011, parce qu'ils sont importants, notamment ce sont des FJT dont une à Blanquefort, une résidence sociale à St Médard, et ce sont des choses importantes pour le logement des jeunes qui sont reportées en 2011.

Mme MELLIER explique que ce rapport confirme l'inquiétude du groupe des élus Communistes et apparentés quant à la réalisation de logements très sociaux sur l'agglomération, car au regard de la programmation initiale, les agréments accordés en 2010 soulignent que la Communauté déroge à ses objectifs en matière de logements très sociaux de type PLAI et PLUS. Elle fait observer que le pourcentage de PLAI, les logements les plus accessibles, est divisé par deux de 23 % dans les projets à 12 % dans les réalisations, et ceci au profit des PLS, les logements les plus chers du parc social.

Même s'il leur faudrait une analyse plus fine des agréments PLS accordés au logement étudiant ou aux maisons de retraite, il est clair à leur sens, qu'ils ont à redresser le cap en imposant dans leurs programmes, le niveau de 50 % de PLAI/PLUS sur l'ensemble de la production publique et privée. Elle invite ses collègues à avoir en tête que pouvoir se loger à un prix raisonnable, tend à devenir la première préoccupation de la population.

Elle rappelle que faire plus de logements sociaux accessibles est la demande répétée de leur groupe, s'appuyant sur le constat que la part du locatif social dans l'ensemble du locatif de l'agglomération, stagne depuis des années aux environs de 20 %.

Mme NOËL souhaite juste souligner deux points sur le recalage aujourd'hui de la programmation. Elle rappelle qu'ils ont souligné en Commission un point qui lui apparaît important, c'est qu'on a quand même une difficulté à caler la production effective en logements sur le territoire, puisque l'on dispose des programmations et en toute fin de parcours, des livraisons. Elle fait remarquer que dans l'intervalle, il s'est écoulé trois ans, ce qui fait qu'en réalité, sur 11 000 logements qu'ils ont agréés ces dernières années, il y en a 10% seulement qui sont livrés à ce jour, et qu'en conséquence, ils ont beaucoup de difficultés à avoir une image vraiment visible des efforts qui sont réalisés en ce moment sur le champ du logement. Elle pense qu'il faut vraiment arriver à trouver un dispositif qui leur permettrait d'avoir une lecture plus précise de la réalité de la production de logements au fil du temps.

En second point qu'elle souhaite souligner, il y a peut-être, à son avis, des explications complémentaires à celle qu'elle a formulée sur la responsabilité du Conseil Général à cet égard, c'est qu'on s'aperçoit qu'on a une programmation plus importante avec un effort financier moindre, et donc, c'est la production de PLS qui bénéficie d'un soutien moins important qui apparaît donc ici. Cela signifie que l'on a toujours une prédominance des PLS, et alors que le PLAI devrait représenter 30% de l'ensemble PLAI PLUS, on n'en est à ce jour qu'à 25%. On a toujours une difficulté sur ce segment et elle estime qu'il faudra qu'ils soient très attentifs à ce que les bailleurs reprennent leur programmation pour atteindre leurs objectifs, mais en même temps, on peut être inquiet sur la capacité que peuvent avoir les opérateurs à répondre totalement aux fortes ambitions qui sont les leurs, parce que personnellement, contrairement à ce qu'indiquait V. FAYET, elle considère que c'est bien de la politique de l'État qu'il est question, et qui est un véritable scandale en ce moment sur le plan du logement. Elle pense que ce n'est pas le Conseil Général qui est à incriminer dans cette affaire. Elle fait observer qu'il y a un abandon total des opérateurs HLM, et dans le même temps, il y a un financement qui est toujours assuré, des incitations fiscales sans contreparties sociales en direction d'accessions à la propriété ou en direction de l'investissement locatif privé, et dans un contexte où les marchés immobiliers explosent et s'envolent.

S'ils veulent donc respecter leurs engagements, il lui semble qu'ils devront se battre pas à pas, pour s'opposer précisément au démantèlement de la politique de l'État en direction du logement, et non regarder de très près le manque de financement sur telle et telle opération de la part du Conseil Général.

M. TOUZEAU indique qu'un certain nombre d'observations avaient été déjà effectuées précédemment en Commission. Il ira dans le sens de ce que vient de dire **Mme NOEL** sur le désengagement de l'État qui est évident, et d'une manière objective, au cours de ces dernières années, il insiste sur le fait que c'est dans doute sur le logement qu'il y a de la part de l'État, un repli progressif sous plusieurs formes qui fait que les collectivités locales sont amenées, de plus en plus, à monter en charge sur ce dossier là. Il considère que la préoccupation du PLAI ne vient pas, en termes de production, de l'absence d'efforts du Département. Lorsqu'il observe aujourd'hui le budget du Conseil Général sur le logement très social, que ce soit sur le PLAI, que ce soit sur l'accompagnement des structures, que ce soit sur le fonds de solidarité logement, il constate que c'est un Département qui, sur le plan budgétaire, est sans doute l'un des plus engagés sur ces dossiers d'accès au logement, pour faire en sorte que la population puisse ainsi avoir droit à un toit.

Il indique que c'est l'État qui est pointé du doigt, non seulement par les collectivités territoriales, mais surtout par les organismes HLM, et il suffit de faire une simple revue de presse de ce qui, aujourd'hui, est l'expression des organismes HLM, pour voir que la préoccupation est ici.

Il évoque également une préoccupation beaucoup plus locale en termes de politique au niveau de l'agglomération, qui réside dans le nombre d'opérations annulées, modifiées, reportées et ajoutées, qui fait que la programmation triennale conduit, lui semble-t-il, à quelques difficultés en termes de lisibilité. Il ne dit pas que l'on soit dans la programmation un peu comme dans le Téléthon, mais il y a une préoccupation qui est mise en avant avec ce nombre d'opérations, annulées, modifiées, reportées et remplacées par d'autres opérations qui peuvent apparaître comme plus rapides dans le calendrier. Il ajoute que ceci conduit également à un certain décalage entre ce qu'ils conçoivent comme du logement réalisé et ouvert aux administrés, et la véritable production, c'est-à-dire l'ouverture du logement aux administrés par rapport à ces agréments, et par rapport à ce qui est validé par les différents partenaires. Il précise que c'est une de leurs préoccupations, mais qui s'inscrit dans une politique communautaire absolument exemplaire et, comme l'a souligné **M. le Président**, c'est sur l'habitat et sur le foncier qu'il y a à nouveau un effort considérable qui est fait par la Communauté Urbaine.

M. RESPAUD souhaite confirmer ce qui vient d'être dit par **Mme NOËL**, car dans toutes les Commissions, il y a une question qui revient constamment qui est de demander où on en est dans le logement. Ils ont des agréments, mais n'arrivent jamais à avoir tous les éléments qui leur permettent de vérifier l'application de la politique, en particulier le nombre de logements livrés.

Il estime qu'il faudrait mettre en place un observatoire, ou confier à l'agence d'urbanisme cette responsabilité, de façon à ce qu'on ait annuellement des données fiables en la matière.

En ce qui concerne la remarque de **Mme FAYET**, il considère que celle-ci a un fonctionnement très bizarre, puisqu'elle est toujours en train de critiquer le Conseil

Général en louant la Mairie de Bordeaux. Il rappelle qu'ils ont eu à la mairie de Bordeaux, un débat récemment sur la politique du logement dans cette ville, et ils se sont rendus compte qu'il y avait un écart considérable entre le dit et le fait. Il précise qu'on dit accession à la propriété, mais il croit qu'il y a 20 personnes qui sont concernées par an dans la ville de Bordeaux. Aussi pense-t-il qu'il faudrait qu'elle soit plus mesurée dans ses critiques à l'égard du Conseil Général, quand on fait aussi peu sur sa ville.

L'autre point fondamental à son avis, c'est qu'on ne pourra développer le logement social que si on est en capacité d'avoir des réserves foncières extrêmement importantes. Il considère que le gel d'un certain nombre de terrains pour faire du logement social ou pour placer des équipements publics, est absolument nécessaire, et il regrette que la Communauté Urbaine ne se soit pas encore engagée à fond dans cette voie.

Mme FAYET veut bien que ses collègues fassent de la politique et de grandes déclarations, étant elle-même la première à dénoncer les choses quand il le faut, et à reconnaître que l'avenir est sans doute inquiétant. Cependant, elle souligne qu'on évoque le bilan 2010, et que les faits sont têtus, puisque la CUB a obtenu en 2010 l'enveloppe annoncée pour une programmation sur laquelle ils étaient d'accord, et quand on regarde le tableau annexé, elle fait observer que ce qui a été annulé, ce sont majoritairement pour 190 logements, des PLAI de structure, c'est-à-dire des FJT, des résidences sociales ou des maisons relais.

C'est pourquoi elle a le regret de leur dire que c'est dû au fait que le Conseil Général les a « plantés » pendant 10 mois, et que les dossiers ont été mis en attente. Elle précise se contenter de poser les faits et elle souhaite très vivement que tout cela rentre dans l'ordre en 2011 et qu'on puisse rattraper cela.

Sur la question des engagements et des livraisons, elle indique que depuis le début de la délégation, on est en mesure de compter un certain nombre de choses, mais on a que deux chiffres, le premier étant celui des engagements financiers pris, et le second celui du bouclage financier, qui est différent du nombre de logements livrés, car le bouclage financier total se fait parfois plusieurs mois après l'occupation des lieux. Elle précise qu'ils vont essayer en 2011, peut-être avec l'Agence d'Urbanisme ou peut-être en interne, d'élaborer un tableau simplifié dans lequel on aurait les chiffres que donne la CUB, c'est-à-dire engagement et bouclage financier, et au milieu, ceux qui doivent leur être donnés par les communes et par les bailleurs, comprenant par exemple les mises en chantier, les livraisons, et les mise en location que seuls les bailleurs peuvent donner.

Elle s'engage, s'il peut être établi et si les communes et les bailleurs jouent le jeu, à communiquer ce tableau deux fois par an.

M. LAMAISON indique que le Préfet transmet tous les ans aux communes un chiffre dans le cadre des contrats de mixité sociale pour leur dire où elles en sont en terme de logement, et il pense que ces chiffres sont représentatifs et qu'ils devraient être mis en exergue.

M. le Président Vincent FELTESSE précise, en tant que Maire de Blanquefort, que le projet de résidence jeune sur sa commune a pris du retard par rapport à la position du Conseil général qui a mis 5 000€ par place et qui a confirmé 10 000€, mais aussi en raison de la CAF qui a bougé concernant le fonctionnement de cette structure. Il fait observer que l'on est dans un environnement mouvant concernant l'habitat des jeunes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET**2010/12/ 106 Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de la ville de Bordeaux - Engagements financiers de la CUB 2011 - 2016 - Décision - Autorisation**

M. ROUYEYRE tient, tout d'abord, à se féliciter de cette délibération très importante par laquelle la CUB apporte presque 9 M€ pour la réhabilitation de quartiers anciens dégradés au cœur de l'agglomération, entre le secteur historique insuffisamment rénové et les franges immédiates qui s'étirent au sud et à l'est, pour côtoyer l'OIN sur lequel ils fondent beaucoup d'espoirs. Il considère que cette somme prouve, contrairement à ce qu'a voulu tout à l'heure insinuer le Maire de Bordeaux, que M. le Président connaît particulièrement les besoins de la ville centre. Il rappelle que le Maire de Bordeaux, tout à l'heure, en mode Caliméro, a oublié ces 9 M€ dans ses calculs sommaires du fonds d'intervention.

Il souligne que ce programme est très important pour la CUB, et que cet engagement financier qu'ils vont voter, dit assez bien la volonté qui est la leur et tout particulièrement celle de M. le Président, d'intervenir fortement dans tous les domaines du logement et de l'habitat. Il ajoute que toutes les communes savent, même si toutes ne veulent pas le reconnaître, que sans l'intervention de la CUB, il serait bien difficile de mettre en œuvre certains projets. Il indique que cette opération est, ou plutôt devrait être, un véritable programme social et économique qui concerne tous les habitants, d'ailleurs propriétaires, locataires ou non, des immeubles concernés. Il rappelle qu'on a pu voir d'autres opérations, comme certaines OPAH particulièrement mal menées, qui ont conduit à accentuer un phénomène de gentrification, c'est-à-dire un embellissement du quartier qui s'accompagne d'un déménagement forcé des plus modestes. Il salue d'ailleurs le fait que ce terme de gentrification soit indiqué dans cette délibération, et à sa connaissance, c'est la première fois que l'on mentionne ce phénomène dans une délibération communautaire, ce qu'il juge être un indéniable progrès parce qu'on ose, enfin, reconnaître ce phénomène.

Il tient à ouvrir une toute petite parenthèse qui risque peut-être, l'avenir le leur dira, de ne pas en rester une, et précise que quand on regarde attentivement l'annexe contenant la convention PNRQAD, on observe que de nombreuses adresses concernent des immeubles qui figuraient dans la dernière OPAH, soit, autrement dit, des biens qui ont été acquis par l'opérateur bien aimé de la Ville, pour ne pas le citer In'Cité, dans le cadre de la dernière OPAH, qui reviennent ici avec le PNRQAD. Pour résumer, il signale que les éléments indiquent que pour de nombreux immeubles, on n'additionne pas les logements sociaux, mais on les confond, une partie du PNRQAD semblant donc financer une opération antérieure. Cela demandera, à son avis, beaucoup d'explications. Il déclare réserver la plupart de ses questions au Conseil Municipal de Bordeaux, mais il voudrait quand même que l'on ait à l'esprit cette préoccupation.

Il indique que samedi dernier, dans cet hémicycle, l'association internationale du développement urbain tenait, sur invitation de M. le Président, une conférence ayant pour objet la métropolisation, et ses experts se sont montrés inquiets quand au volet habitat, et ont attiré leur attention sur la nécessité de faire une métropole pour tous. Il estime que cette préoccupation doit amener la ville centre à prendre toutes ses responsabilités. Il évoque l'annexe 1 qui leur indique que 93% des locataires de Bordeaux sont éligibles à

un logement social, et quand on sait qu'il y a moins de 16% de logements sociaux à Bordeaux, il considère qu'on ne peut que déplorer le retard pris et comprendre les enjeux à venir, mais il est sûr que le responsable de tout cela et de tous ces maux est forcément le Conseil Général.

Pour conclure, et afin ne pas renouveler les erreurs du passé, il estime important que la CUB, qui est un financeur essentiel, conserve et exerce un véritable droit de regard sur l'opération, car un projet comme celui-ci peut s'avérer une véritable aubaine pour les quartiers concernés, soit au contraire, sans leur vigilance, un calvaire pour les habitants les plus pauvres.

Mme NOEL déclare que les Verts sont favorables à cette opération qui a pour objectif de lutter contre l'insalubrité, contre le mal logement, contre les marchands de sommeil, contre la vacance, et de réintroduire des familles en ville. De son point de vue, on ne peut pas être opposé à une opération de cette nature.

Par contre, elle estime qu'en elle-même, elle porte la difficulté de l'exercice, c'est-à-dire qu'on intervient sur un parc paupérisé qui joue de manière très globale le rôle de parc social, c'est-à-dire qu'on est sur du parc social, mais en très mauvais état, comme un certain nombre de copropriétés que chacune de leurs communes possède.

Elle considère que toute la difficulté est donc de savoir comment on peut intervenir sur ce parc tout en maintenant les familles. A son avis, ce n'est pas, comme l'indique **M. ROUVEYRE**, un problème d'opération mal menée, de choses mal faites et de déménagement de population, mais c'est une difficulté intrinsèque à l'opération, et c'est un problème de moyens financiers en direction du parc public. Elle fait observer que la difficulté est là et que la délibération met effectivement l'accent là-dessus en deux phrases et c'est là que toute leur vigilance devra s'exercer. Elle cite ces phrases : « *Comment s'assurer que la nouvelle attractivité du centre d'agglomération n'entraînera pas l'éviction des populations modestes du territoire, comment poursuivre la production d'une offre sociale de logements dans un tissu contraint et un contexte de renchérissement de l'immobilier ?* ».

Elle s'interroge sur la production de logement social telle qu'elle est prévue à 300 logements sur la totalité de l'opération. Elle rappelle que Bordeaux a prévu, sur 20 ans, 15 à 20 000 logements sociaux nouveaux sur la ville, un doublement du parc, et que sur ces 15 à 20 000 logements, seuls 300 sont prévus sur le centre historique. Elle souhaite mettre en exergue un second chiffre qui est notifié dans le dossier, soulignant que 200 ménages auront besoin d'un relogement. Elle constate que ces 200 ménages sortiront forcément d'un parc en très mauvais état où ils ne payaient à peu près rien, et ils auront donc besoin d'un logement social. Elle fait la remarque qu'on a déjà besoin de 200 logements pour reloger des ménages, et qu'on prévoit un parc global de 300 logements, ce qui lui paraît notoirement insuffisant, mais c'est un problème de moyens globaux et de l'État, une fois de plus, qui ne met pas assez les moyens sur des opérations de cette nature et sur le logement en général.

Mme TOUTON se réjouit que tout le monde soit favorable à cette opération. Elle pense que pour le cœur de l'agglomération, c'est une très grande chance que de bénéficier de ce programme, et ils ont beaucoup bataillé pour obtenir de faire partie des villes qui peuvent en bénéficier, et obtenir des financements de manière assez importante car,

comme vient de le dire Mme NOËL, la question du financement est essentielle pour la rénovation de ces quartiers, où on se trouve face à des difficultés intrinsèques de structures et de patrimoine.

Elle souhaite dire un mot sur ce qui a été fait ultérieurement, parce qu'elle croit qu'ils n'ont pas à en rougir, et indique que 1500 logements ont été rénovés dans ces secteurs anciens, dont plus de 35% locatifs sociaux publics ou privés, et dont une grande part de PST. C'est une opération extrêmement délicate, souligne-t-elle, et ils ont relogé beaucoup de personnes dans les meilleures conditions, 90% des gens relogés l'ayant été dans leur quartier d'origine, et 10% ailleurs à leur demande. Elle précise qu'ils sont extrêmement vigilants à la question humaine et sociale dans cette opération.

Elle estime que les objectifs qu'ils se sont fixés de 300 logements sociaux sont déjà difficiles, sachant que la moyenne de déficit pour un logement social en centre historique est d'un montant de 30 000 €. Elle indique qu'ils disposent des financements pour ces 300 logements sociaux, et elle reste convaincue que s'ils peuvent en faire davantage, ce sera évidemment une très bonne chose, car ils en ont besoin. Elle pense qu'il faut qu'on aille au bout de ces 300 logements, voire un peu plus, mais ce sera déterminé par le projet urbain qu'ils ont lancé qui va leur montrer les capacités foncières dont ils disposent.

Enfin, elle répond à M. ROUYEYRE au sujet des immeubles qui sont cités dans l'OPAH précédente, que s'il les retrouve dans les objectifs de demain en logements sociaux privés ou publics, c'est parce qu'ils ont réalisé un certain nombre de réserves foncières qui vont leur permettre d'avancer rapidement en phase opérationnelle.

Mme FAYET précise que ce sont 300 logements publics, plus 300 logements conventionnés privés, car cela s'additionne, et c'est même chose pour les 145 chambres ou studios des hôtels meublés. Elle fait remarquer qu'il y a bien 900 logements en 7 ans. Connaissant le contexte de l'hyper-centre, elle souligne que c'est beaucoup. Sur la masse de logements, ce n'est pas ce qui fera la totalité de leurs 100 000 logements supplémentaires, mais pour le contexte du centre historique, elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'un objectif très ambitieux.

M. ROBERT souhaite apporter un complément à ce qu'a dit Mme TOUTON et insister sur le fait qu'un tel projet ne peut pas se faire sans l'adhésion des populations et il croit que ce qui est fort dans la délibération qu'ils vont voter, c'est que l'on va clairement plus loin sur la concertation et l'association des populations à un tel projet. Ils vont se faire assister au sein du PNRQAD d'un cabinet qui va les conseiller sur toute la façon dont ils vont pouvoir concerter les populations en amont et ensuite, expliquer ce projet dont il fait remarquer qu'il est humainement et socialement complexe, notamment parce qu'on touche à la propriété privée. Mais il souligne qu'on le fait pour l'intérêt général et donc, il faut savoir, à un moment donné, expliquer les choses, construire en amont, et il pense que de ce point de vue là, ils vont bien plus loin que ce qu'ils faisaient avant et il tenait à le mettre en avant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'ils ont maintenant à se prononcer sur une motion ou un vœu.

M. ROSSIGNOL**2010/12/ 115 Voeu relatif aux règles de transparence demandées par la Communauté Urbaine de Bordeaux à ses partenaires bancaires et financiers**

M. ROSSIGNOL donne communication du vœu qui est soumis à l'approbation du Conseil, et qui est le suivant :

« Suite à la crise bancaire et financière qui a débuté en 2007 et mis en évidence les dérives du système financier international, le G20 -dont la France- s'est engagé en 2009 dans la lutte contre les paradis fiscaux. En effet, 40 à 50% de l'ensemble des flux financiers mondiaux transitent par des Etats et territoires non coopératifs, générant chaque année une perte de 125 milliards d'Euros de recettes fiscales dans les pays en voie de développement¹, et de 10 à 20 milliards d'Euros pour la France².

Une prise de conscience est donc née, sous l'impulsion de l'OCDE, donnant notamment lieu à 317 accords de coopération fiscale signés au cours des derniers mois. En France, la loi de finances rectificative du 30/12/2009 a introduit la notion d'Etats et territoires non coopératifs, une liste de ces pays étant désormais fixée annuellement par arrêté ministériel prévoyant un traitement fiscal dissuasif pour les personnes qui y sont établies. Cependant, cette liste ne représente qu'une faible part des flux financiers et aucune réelle sanction n'y est assujettie.

Les collectivités territoriales, dont le recours à des financements bancaires devient de plus en plus nécessaire à cause du recul significatif de leur autonomie fiscale et de la contraction des dotations de l'Etat, ont un rôle à jouer dans la sensibilisation à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

C'est pourquoi la Communauté urbaine de Bordeaux affirme sa volonté de participer à l'instauration de règles de transparence et d'éthique dans ses relations futures avec ses partenaires bancaires et financiers. Elle se traduit par les mesures concrètes suivantes :

- *Dans le cadre du processus de sélection, il sera désormais demandé à chaque établissement participant d'indiquer la situation de ses dépôts et transactions, ou celle des établissements dans lesquels il possède une participation majoritaire, au regard de la liste des Etats ou territoires non coopératifs, définie dans l'article 238-0 A du Code Général des Impôts.*
- *La CUB souhaite s'engager dans une démarche d'exclusion du cadre contractuel des établissements bancaires ou financiers exerçant directement ou indirectement dans des états ou territoires non coopératifs dès que la réglementation applicable à l'achat de prestations de services financiers le permettra.*
- *Les rapports d'activité de ces établissements seront désormais annexés annuellement au moment du vote du Budget. Ils devront comporter un recensement sincère des outils et procédures mis en œuvre pour lutter contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale. Ils pourront, à la demande des élus, faire l'objet d'un débat en Commission des Finances, puis en Bureau voire en Conseil de Communauté, et être à cette occasion comparés avec les rapports des autorités ou organismes indépendants de contrôle et de certification. »*

- 1) Source : *Paradis fiscaux, bilan du G20 en 12 questions, Rapport CCFD Terre Solidaire, Avril 2010*
2) Source : *Revue Française de Finances Publiques n°110, L'évasion Fiscale internationale*

M. GUICHARD indique que les élus Communistes et apparentés voteront ce vœu. Il souhaite apporter quelques éléments de réflexion, notamment sur le fait que la crise qui traverse la planète n'est pas simplement celle d'un système à la moralité défaillante, même celle de la logique d'un système poussé à son paroxysme. C'est-à-dire, ajoute-t-il, que l'analyse de la crise, ce n'est pas uniquement un phénomène de valeur, c'est vraiment un phénomène d'organisation financière, et notamment de financiarisation, et qui se situe dans les différents accords qui ont été passés, y compris le dernier, le traité de Lisbonne.

Et donc, pour eux, l'urgence est au développement d'un pôle bancaire public qui oriente l'argent, non vers la finance, mais vers des productions et investissements utiles aux populations, non vers des logiques de rentabilité et de profit, mais vers la réponse aux besoins sociaux.

Ils voteront ce vœu et remercie le groupe des Verts d'avoir pris cette initiative, mais ils la votent en y mettant personnellement leur propre annexe.

M. FLORIAN précise que le groupe Communauté d'Avenir va voter ce vœu. Il rappelle qu'il avait dit sous forme de boutade à la Région, parce que le vœu était rédigé un peu différemment, qu'il ose espérer que jusqu'ici, on n'a pas fait appel à des emprunts toxiques ou fait appel à des établissements financiers basés dans les paradis fiscaux. Il n'a pas repris l'état de la dette de la Communauté, mais il a plutôt l'impression que les gens avec qui ils travaillent sont des gens sérieux, ce qui n'est pas le cas dans toutes les collectivités. Il imagine qu'ici, ce n'est pas le cas depuis quelques années.

M. ROSSIGNOL signale que les établissements bancaires les plus sérieux qui leur font des crédits, ont tous des filiales dans les paradis fiscaux, jusqu'à 25% de leurs filiales, et il invite ses collègues à aller voir sur le site alternatives économiques, pour en consulter la liste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite de très bonnes vacances et une très bonne fin d'année à ses collègues, et lève la séance à 12h 45.

Le Secrétaire de séance

M. Patrick BOBET